



Tribunals Ontario

Tribunaux décisionnels Ontario

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Adresse postale :

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée

Toronto (Ontario) M7A 2G6

This document is also available in English

30 juin 2023

Monsieur le Procureur général,

Objet : Rapport annuel 2022-2023 de Tribunaux décisionnels Ontario

Au nom de Tribunaux décisionnels Ontario, nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport annuel 2022-2023.

Ce rapport rend compte des activités de Tribunaux décisionnels Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Tribunaux décisionnels Ontario continue de mettre l'accent sur l'amélioration de son modèle axé sur le numérique et sur la prestation de services conviviaux afin d'offrir un système de justice administrative solide, accessible et moderne à ceux qui ont recours à nous.

Nous avons mis en œuvre des plans d'action qui constituent une feuille de route claire dans le but de réduire l'accumulation de demandes dans certains de nos tribunaux; nous avons également lancé de nouvelles initiatives pour assurer un accès équitable à la justice.

Le rapport ci-joint présente un aperçu de nos stratégies de modernisation en cours, ainsi que divers points saillants des activités dans nos tribunaux décisionnels constitutifs.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec vous et votre ministère au cours de l'année qui vient.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de nos sentiments distingués.

Sean Weir
Président exécutif
Tribunaux décisionnels Ontario

Harry Gousopoulos
Directeur général
Tribunaux décisionnels Ontario

Available in English.
ISBN 978-1-4868-6935-0
© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023

Table des matières

Message du président exécutif	5
Message du directeur général	7
À propos de Tribunaux décisionnels Ontario	9
Structure organisationnelle	10
Personnel de Tribunaux décisionnels Ontario.....	10
Membres de Tribunaux décisionnels Ontario	11
Modernisation au titre de la stratégie Priorité au numérique	13
Mise à jour du Portail de Tribunaux décisionnels Ontario	13
Accès à la justice	15
Terminaux d'accès fixes et mobiles	15
Programme d'accès par téléphone de Tribunaux décisionnels Ontario	16
Demandes de mesures d'adaptation – reprise des audiences en personne	16
Soutien à la littératie numérique	17
Expérience utilisateur	19
Stratégies pour améliorer l'expérience utilisateur.....	19
Recherche sur les utilisateurs.....	20
Commission de la sécurité-incendie	21
Commission d'étude des soins aux animaux	21
Sondage suivant les audiences sur Zoom	21
Mobilisation des parties prenantes.....	22
Services en français	23
Modernisation de l'InfoCentre de Tribunaux décisionnels Ontario	25
Indicateurs de rendement clés de Tribunaux décisionnels Ontario	25
Plan Les gens d'abord	27
Diversité, inclusion et accessibilité.....	27
Perfectionnement professionnel	29

Expérience des employés.....	31
Points saillants de Tribunaux décisionnels Ontario	34
Commission d'étude des soins aux animaux	36
Commission de révision de l'évaluation foncière	40
Commission de révision des services à l'enfance et à la famille	47
Commission de révision des placements sous garde	50
Commission de la sécurité-incendie	52
Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.....	55
Commission de la location immobilière	63
Tribunal d'appel en matière de permis	74
Commission civile de l'Ontario sur la police	81
Commission ontarienne des libérations conditionnelles.....	85
Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario (français et anglais).....	90
Tribunal de l'aide sociale	92
Sommaire financier.....	98
Annexe A.....	102
Membres	102

Message du président exécutif

Au cours du dernier exercice, Tribunaux décisionnels Ontario a lancé un énorme processus de modernisation tout en poursuivant ses efforts pour renforcer la convivialité de nos tribunaux.

La quasi-totalité de nos 13 tribunaux respecte ou dépasse leurs normes de service. En moyenne, les tribunaux atteignent leurs objectifs en matière de respect des dates d'audience 84 % du temps, voire plus dans certains cas. Parmi les quatre tribunaux ayant un arriéré judiciaire, le Tribunal d'appel en matière de permis et le Tribunal de l'aide sociale résorberont leur arriéré au cours du prochain exercice. Les deux autres tribunaux, à savoir la Commission de la location immobilière (CLI) et le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, devraient réduire leur arriéré au cours de cet exercice, en particulier grâce aux nouveaux investissements importants réalisés par la CLI.

Nous nous sommes fixé des objectifs et des priorités, et en avons atteint plusieurs, étant déterminés à mettre en place un système de justice administrative solide, accessible et moderne, tout en améliorant les opérations et les normes de service. Nos progrès sont indéniables.

Ayant opté pour un tournant majeur dans la prestation de nos services au public, passant d'un système papier à un organisme entièrement numérique, nous sommes aujourd'hui vraiment en mesure de reconnaître l'incidence positive de la modernisation numérique, car désormais tous nos tribunaux fonctionnent en ligne.

L'achèvement de la mise en œuvre du Portail de Tribunaux décisionnels Ontario à l'égard de la CLI en mars 2023 a été un facteur décisif dans notre stratégie Priorité au numérique et représente une étape importante de notre parcours actuel de transformation. Au cours du dernier exercice, nous avons apporté de nombreuses mises à jour et introduit de nouvelles fonctionnalités afin d'améliorer le système.

En 2020, lorsque j'ai commencé à travailler pour Tribunaux décisionnels Ontario, j'ai fait de la constitution d'une équipe complet d'arbitres la priorité de mes priorités. Je suis heureux de dire que nous y sommes parvenus. Grâce aux investissements du gouvernement, et à la nomination et à la reconduction des mandats, Tribunaux décisionnels Ontario compte actuellement plus d'arbitres dans nos 13 tribunaux que jamais.

Tribunaux décisionnels Ontario continuera de collaborer avec assidûment avec le gouvernement pour répondre au besoin continu d'arbitres et de personnel au cours du prochain exercice.

Un événement important s'est produit après la période couverte par le présent rapport annuel et mérite d'être mentionné. En effet, en mai 2023, le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario a publié son rapport d'enquête sur les retards et les problèmes de service à la CLI. Nous sommes reconnaissants de l'examen complet réalisé par le Bureau de l'Ombudsman auprès de la CLI et des recommandations d'améliorations à apporter qu'il a formulées. Tribunaux décisionnels Ontario a entamé des travaux pour résoudre bon nombre des problèmes mis en évidence dans le rapport.

Dans tout ce que nous faisons, nous sommes guidés par notre devoir d'améliorer l'accès à la justice, tout en continuant à innover et à répondre aux besoins de nos utilisateurs. Un élément clé de notre stratégie Priorité au numérique consiste à continuer à développer des ressources de soutien pour les utilisateurs, afin qu'ils se sentent à même de participer à des audiences virtuelles.

Certes, le changement peut être porteur de nouvelles difficultés, mais il peut aussi ouvrir la voie au progrès et à des solutions modernes. Nous sommes en bonne voie de réaliser notre vision et d'optimiser le règlement des différends grâce à de nouvelles méthodes modernes de prestation des services.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Sean Weir
Président exécutif

Message du directeur général

Au cours du dernier exercice, Tribunaux décisionnels Ontario est resté déterminé à moderniser et à fournir des services pratiques et accessibles à ses utilisateurs. Qu'il s'agisse d'aider les Ontariens à accéder plus facilement à nos services numériques, d'écourter les délais de service ou de simplifier les processus opérationnels, l'accès à la justice était au cœur de tout ce que nous avons accompli.

En tant qu'organisme unifié, nous continuons de mettre l'accent sur nos trois piliers stratégiques : la modernisation au titre de la stratégie Priorité au numérique, l'expérience utilisateur et un plan tourné vers la personne. Ces piliers ont été et continueront d'être notre guide dans les futures améliorations que nous apporterons en vue de moderniser nos services de base.

À l'ère du numérique, les utilisateurs s'attendent à des services en ligne auxquels ils peuvent accéder depuis leur domicile ou leur bureau ainsi qu'à la possibilité d'utiliser la technologie de vidéoconférence qui fait désormais partie de notre quotidien. Nous savons que si les services numériques améliorent l'accès à la justice pour la plupart des gens, ils peuvent présenter des difficultés pour certains. Nous restons absolument déterminés à soutenir les utilisateurs qui n'ont pas accès aux moyens technologiques et ont besoin d'assistance pour y accéder et participer pleinement au processus de règlement des différends.

La dernière année, Tribunaux décisionnels Ontario a élargi la disponibilité de nos terminaux d'accès dans les cinq emplacements d'audience d'origine (Toronto, Ottawa, London, Hamilton et Sudbury) à presque n'importe où dans la province grâce à notre nouveau service de terminal mobile. Les parties qui ont une demande de mesures d'adaptation approuvée parce qu'elles n'ont pas accès à un téléphone, à un ordinateur ou à Internet peuvent désormais participer à leur audience virtuelle depuis certains emplacements dans la province. Le tribunal trouvera un bureau approprié où seront installés un ordinateur portatif et une connexion Internet pour que la partie puisse participer efficacement à l'audience.

De plus, nous continuons à développer des ressources de soutien pour aider les utilisateurs à acquérir les compétences numériques et la culture numérique nécessaires pour participer pleinement et activement à leurs audiences vidéo. Au cours de la dernière année, Tribunaux décisionnels Ontario a lancé une série de guides vidéo courts et conviviaux sur l'utilisation de Zoom pour aider

les utilisateurs à participer aux instances judiciaires. Nous avons également mis au point un nouveau guide court et des ressources en ligne supplémentaires pour aider les clients qui rencontrent des problèmes techniques au cours de leur audience. À la Commission de la location immobilière, nous avons lancé un service d'assistance technique spécialisé pour aider les participants à résoudre tout problème technique survenant pendant leur audience.

Nous avons mis au point et lancé ces nouvelles initiatives dans le contexte d'une pandémie persistante et d'un projet de transformation à grande échelle – le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario. Cette réalisation témoigne du travail acharné et de la persévérance de notre personnel et de nos arbitres. Je continue d'être émerveillé par la résilience de nos employés, leur concentration sans faille et leur détermination à nous améliorer.

Bien que nous puissions faire plus, Tribunaux décisionnels Ontario a une vision forte et nos réalisations au cours de la dernière année confirment que la voie que nous empruntons est dégagée. L'objectif est et demeure l'accès à la justice pour tous les Ontariens aujourd'hui et pour les années à venir.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Harry Gousopoulos
Directeur général

À propos de Tribunaux décisionnels Ontario

En 2022-2023, Tribunaux décisionnels Ontario était responsable de 13 conseils, tribunaux et commissions qui relèvent du ministère du Procureur général (MPG) :

- Commission d'étude des soins aux animaux (CESA)
- Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF)
- Commission de révision des services à l'enfance et à la famille (CRSEF)
- Commission de révision des placements sous garde (CRPG)
- Commission de la sécurité-incendie (CSI)
- Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO)
- Commission de la location immobilière (CLI)
- Tribunal d'appel en matière de permis (TAMP)
- Commission civile de l'Ontario sur la police (CCOP)
- Commission ontarienne des libérations conditionnelles (COLC)
- Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario (français et anglais) (TEDO)
- Tribunal de l'aide sociale (TAS)

Les tribunaux décisionnels tiennent des audiences et encouragent le règlement anticipé d'une multitude de dossiers au moyen de diverses méthodes de règlement des différends. Traitant les dossiers de leur ouverture à leur clôture, ils peuvent être amenés à rendre des décisions et des ordonnances et à formuler des recommandations à l'issue de conférences préparatoires, de processus de médiation, de conférences en vue d'un règlement et, s'il y a lieu, d'audiences formelles.

Structure organisationnelle

Tribunaux décisionnels Ontario est dirigé par un président exécutif et un directeur général.

Le président exécutif rend compte au ministre (c.-à-d. au procureur général) de l'efficacité avec laquelle Tribunaux décisionnels Ontario s'acquitte de son mandat. Bien qu'ils soient placés sous la direction du président exécutif, les tribunaux conservent leur mandat propre prévu par la loi et leur autonomie décisionnelle. Néanmoins, tous les tribunaux profitent d'une coordination d'ensemble et de la mise en commun des ressources, de l'expertise, des pratiques exemplaires et des processus, ainsi que d'un soutien sur le plan administratif et sur celui du perfectionnement professionnel.

Le directeur général est chargé d'épauler le président exécutif dans la mise en œuvre des politiques et des décisions opérationnelles de Tribunaux décisionnels Ontario. Le directeur général rend compte au sous-procureur général sur la gestion des activités de Tribunaux décisionnels Ontario.

Tribunaux décisionnels Ontario compte un total de 645 employés à temps plein, répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Personnel de Tribunaux décisionnels Ontario

Unité de Tribunaux décisionnels Ontario	Nombre d'employés
Bureau de la direction*	28
Services opérationnels et activités stratégiques	34
Stratégie et transformation/Solutions organisationnelles	21
Services juridiques	24
Tribunaux	405
Décrets**	133
Total	645

Remarques :

* Aux fins de production de rapports, le Bureau de la direction comprend le personnel chargé des communications, de l'accès à la justice et de la modernisation, de la liaison avec le ministère, de l'accès aux dossiers, de la formation et des nominations publiques.

** Consulter la liste complète des décrets dans l'[annexe A](#).

Membres de Tribunaux décisionnels Ontario

Au cours des années 2022 et 2023, Tribunaux décisionnels Ontario a poursuivi ses efforts de recrutement et d'intégration afin d'augmenter et de stabiliser les ressources juridictionnelles dans ses tribunaux décisionnels constitutifs.

Comme l'exige la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*, et pour s'assurer de trouver des personnes compétentes et qualifiées, Tribunaux décisionnels Ontario utilise un processus de sélection rigoureux, concurrentiel et fondé sur le mérite pour la nomination de nouveaux arbitres. En fonction des résultats de ce processus, le président exécutif fait des recommandations au procureur général de l'Ontario concernant les nouvelles nominations et reconductions.

Les candidats font l'objet d'une vérification des conflits d'intérêts et du casier judiciaire suivie d'une audience devant les membres du Comité permanent des organismes gouvernementaux. Le processus de nomination peut prendre environ six mois et parfois plus.

Les nominations sont faites par le lieutenant-gouverneur en conseil et seuls les candidats recommandés par le président exécutif peuvent être nommés arbitres à un tribunal constitutif de Tribunaux décisionnels Ontario. Une fois la nomination approuvée, le lieutenant-gouverneur signe un décret nommant une personne à titre d'arbitre au sein d'un tribunal constitutif de Tribunaux Ontario. Dès lors qu'un arbitre est nommé, il lui faut en moyenne environ six mois de formation avant de pouvoir assumer une batterie complète d'audiences et autres affaires décisionnelles.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, Tribunaux décisionnels Ontario a reçu 3 598 requêtes d'arbitre, mené 431 entrevues et, en collaboration avec le gouvernement, nommé ou reconduit 165 arbitres. Le 31 mars 2023, Tribunaux décisionnels Ontario comptait 133 arbitres à temps plein et 188 arbitres à temps

partiel. Tribunaux décisionnels Ontario continuera de travailler avec le gouvernement pour atteindre et maintenir un effectif complet d'arbitres.

Tribunaux décisionnels Ontario a nommé certains membres à deux ou plusieurs de ses tribunaux décisionnels constitutifs. Cette stratégie de nomination croisée offre une plus grande flexibilité pour répondre à l'évolution de la charge de travail et nous permet de veiller à ce que les audiences nécessitant des services en français soient entendues aussi rapidement que celles en anglais.

Les arbitres de Tribunaux décisionnels Ontario contribuent de façon importante à l'amélioration de l'organisme et constituent un soutien essentiel à l'administration du système de justice de la province.

Modernisation au titre de la stratégie Priorité au numérique

Au cours des dernières années, de nombreux Ontariens se sont montrés plus à l'aise dans l'utilisation des options numériques et des technologies de vidéoconférence et en dépendent pour accéder aux services dont ils ont besoin dans le confort et la commodité de leur domicile ou de leur lieu de travail.

Tribunaux décisionnels Ontario a amplifié sa stratégie Priorité au numérique en élargissant la disponibilité des services numériques pour répondre aux divers besoins des Ontariens. Deux des principaux éléments de notre stratégie Priorité au numérique comprennent l'investissement dans un nouveau système de gestion numérique des dossiers à la CLI et la tenue d'audiences virtuelles comme forme d'audience par défaut.

Accorder la priorité au numérique ne signifie pas que tout sera seulement axé sur le numérique. Tribunaux décisionnels Ontario continuera d'offrir des solutions de rechange aux utilisateurs qui n'ont pas accès aux moyens technologiques ou ont besoin d'autres soutiens pour participer pleinement aux processus du tribunal.

Mise à jour du Portail de Tribunaux décisionnels Ontario

En décembre 2021, le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario, notre nouveau système de gestion des cas, a été lancé pour la CLI. Ce portail simplifie le processus de règlement des différends et permet aux utilisateurs de jouer un rôle plus actif dans l'avancement de leur dossier. Les principales fonctionnalités comprennent le dépôt de demandes en ligne, le téléchargement de documents et l'utilisation de la fonction de règlement des différends en ligne pour tenir des interactions avec d'autres parties et régler le litige.

La mise en œuvre du Portail de Tribunaux décisionnels Ontario s'est faite progressivement et, tout au long de l'exercice 2022-2023, des améliorations ont été apportées pour augmenter et améliorer la fonctionnalité et augmenter le nombre de types de demandes pouvant être déposées en ligne.

En plus des quatre formulaires de requête initialement mis à disposition au moment de lancer le portail, quatre autres formulaires de requête de la CLI ont été ajoutés le 8 décembre 2022, et une fonction d'autoétablissement du rôle a

été déployée pour permettre aux requérants de sélectionner la date de leur audience et leur créneau horaire préférés pour certaines requêtes.

Quatre autres formulaires de requête de la CLI ont été ajoutés le 10 février 2023. Au total, douze des formulaires de requête les plus utilisés par la CLI sont dorénavant accessibles en ligne, ce qui achève la mise en œuvre des principales fonctionnalités du portail de la CLI.

D'autres mises à jour et améliorations seront apportées aux fonctionnalités et aux processus à la lumière des commentaires des utilisateurs et des parties prenantes de la CLI.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la CLI a reçu, au total, 65 269 requêtes par l'intermédiaire du portail, dont 59 070 ont été déposées en ligne (soit plus de 90 % du total). De plus, les propriétaires et les locataires ont déposé respectivement 54 343 et 4 724 requêtes par l'intermédiaire du portail.

La CLI continue d'accepter les demandes et les documents envoyés par la poste et par messenger, ou déposés dans plus de 60 bureaux de ServiceOntario.

Bien que ServiceOntario soit une option pour les utilisateurs qui ne peuvent pas ou préfèrent ne pas accéder au système en ligne, seulement 2 % utilisent cette méthode pour déposer leurs requêtes.

Force est de constater que les utilisateurs préfèrent et sont de plus en plus à l'aise avec les options de dépôt de leurs demandes en ligne.

Lancé aussi en 2021, Navigateur de Tribunaux décisionnels Ontario, un outil d'autoassistance en ligne, conçu pour fournir des informations adaptées au scénario de l'utilisateur dans un langage simple, continue d'aider les utilisateurs de la CLI à choisir la requête qui convient à leur situation et à comprendre les processus à suivre pour la déposer. Au cours de l'exercice 2022-2023, les propriétaires, locataires, coopératives et membres de coopératives ont ouvert 49 744 sessions utilisateur dans Navigateur de Tribunaux décisionnels Ontario.

Le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario et Navigateur de Tribunaux décisionnels Ontario sont deux outils numériques axés sur l'utilisateur, qui fournissent des services d'information et de règlement des différends rapides, efficaces et accessibles à la population de l'Ontario.

Accès à la justice

Bien que la modernisation de Priorité au numérique de Tribunaux décisionnels Ontario améliore l'accès à la justice pour la plupart des utilisateurs, elle peut créer des obstacles et des difficultés supplémentaires pour certains utilisateurs qui n'ont pas accès à un ordinateur, à une connexion Internet ou à un téléphone pour participer pleinement au processus judiciaire ou, pour ceux qui y ont accès, qui n'ont pas les compétences en numérique ou l'aisance pour les utiliser .

Tribunaux décisionnels Ontario améliore les compétences en numérique et élargit l'accès à la justice afin que chaque personne, quelle que soit sa situation, puisse participer pleinement aux procédures en virtuel. Tribunaux décisionnels Ontario le fait des manières suivantes :

Terminaux d'accès fixes et mobiles

Les terminaux d'accès de Tribunaux décisionnels Ontario continuent d'être l'un des principaux moyens par lesquels les tribunaux permettent aux parties qui ont de la difficulté à utiliser la technologie de participer à leur audience en virtuel.

Ces terminaux sont munis d'un ordinateur, d'une connexion Internet et d'un appareil téléphonique, et sont accessibles dans les salles d'audience de Hamilton, de London, d'Ottawa, de Toronto et, depuis l'automne 2022, de Sudbury. Le personnel de Tribunaux décisionnels Ontario fournit un soutien dans les centres des audiences afin d'aider à résoudre les problèmes ou les questions de base concernant la technologie. En réponse aux demandes de mesures d'adaptation, 145 terminaux d'accès ont été réservés au cours de l'exercice par des parties ayant de la difficulté à utiliser la technologie.

En plus des cinq centres des audiences fixes, Tribunaux décisionnels Ontario a introduit, en février 2023, un nouveau service de terminal d'accès mobile pour faciliter les démarches pour les parties presque partout dans la province. En fonction des demandes de mesures d'adaptation approuvées, Tribunaux décisionnels Ontario déterminera un autre lieu approprié et coordonnera l'installation du matériel requis, y compris un ordinateur portatif et une connexion Internet, et assurera une assistance technique pour que la partie puisse participer efficacement à la procédure.

Programme d'accès par téléphone de Tribunaux décisionnels Ontario

Tribunaux décisionnels Ontario a mis en œuvre et étendu son programme d'accès par téléphone gratuit pour permettre aux utilisateurs qui n'ont pas accès à un téléphone d'assister à leur audience devant le tribunal. Certaines procédures, comme les conférences préparatoires, sont généralement tenues par téléphone et dans quelques tribunaux, en particulier le TAS, certains requérants préfèrent accéder à leur audience par téléphone.

En fonction des demandes de mesures d'adaptation approuvées, le tribunal prête aux utilisateurs un téléphone cellulaire de base ou leur fournit des forfaits de minutes prépayées ou à l'utilisation, qui sont assortis de limites quant au nombre de minutes de conversation, pour leur permettre de prendre part à leur audience par téléphone.

Ce programme a été mis à l'essai à la CLI et les possibilités d'expansion ont été évaluées. Au cours de l'exercice, dix parties ont bénéficié de cette option pour participer à leur audience. Après la réussite de ce programme pilote, Tribunaux décisionnels Ontario l'a mis à la disposition des parties qui comparaissent devant un tribunal.

Demandes de mesures d'adaptation – reprise des audiences en personne

Bien que Tribunaux décisionnels Ontario ait mis en œuvre une stratégie axée sur le numérique, les audiences en virtuel étant la forme d'audience par défaut, un tribunal peut envisager une forme différente, y compris une audience en personne, pour satisfaire à un besoin lié au *Code des droits de la personne de l'Ontario*, comme un handicap, et/ou si la forme d'audience actuelle entraînerait une audience inéquitable.

La Directive de pratique modifiée sur la forme des audiences de Tribunaux décisionnels Ontario décrit notre approche pour déterminer la forme d'audience qui sera tenue et la façon dont une partie peut demander une autre forme d'audience pour s'assurer que chacun, quelles que soient ses capacités, participe pleinement au processus du tribunal.

Au cours de l'exercice, Tribunaux décisionnels Ontario a acquiescé à 46 demandes d'audience en personne. De nombreuses parties ont également bénéficié des autres options d'audience, y compris les terminaux d'accès ou le programme d'accès par téléphone.

Pour soutenir davantage les utilisateurs, Tribunaux décisionnels Ontario a réorganisé son site Web afin de fournir des informations claires sur les mesures d'adaptation, y compris le dépôt d'une requête et les différentes façons dont les tribunaux peuvent procurer une aide aux parties. Tribunaux décisionnels Ontario a également ajouté une page Web qui contient des renseignements précis sur la demande de changement d'une forme d'audience.

Au cours du prochain exercice, le formulaire Demande de mesures d'adaptation sera mis à jour pour en assurer la convivialité et simplifier son libellé. Tribunaux décisionnels Ontario examinera également les renseignements sur les mesures d'adaptation fournis aux parties à chaque tribunal pour s'assurer que les utilisateurs obtiennent les renseignements demandés sur les mesures d'adaptation.

Soutien à la littératie numérique

Pour favoriser l'accès à la justice et veiller à ce que les utilisateurs aient les compétences numériques et la capacité de participer pleinement et activement à une audience virtuelle, Tribunaux décisionnels Ontario a mis au point de nouvelles ressources à l'appui de la littératie numérique, notamment une série de vidéos courtes et conviviales contenant des instructions techniques pour participer à une audience sur Zoom.

Trois vidéos ont été lancées dans le cadre de cette série au cours de l'exercice, notamment « [Comment se joindre à une instance virtuelle](#) », « [Fonctions clés sur la plateforme Zoom dans une procédure virtuelle](#) » et « [Autres fonctions utiles sur la plateforme Zoom dans une procédure virtuelle](#) ». Un nouveau guide contenant des conseils sur la connexion à une audience sur Zoom a également été créé pour réduire les problèmes techniques et aider les utilisateurs qui rencontrent des problèmes techniques avant ou pendant leur audience virtuelle.

La CLI a conçu un nouveau service d'assistance technique pour aider les participants à résoudre les éventuels problèmes techniques lors de leur audience sur Zoom. Une fois que ce service est mis en œuvre, les participants pourront envoyer un courriel ou composer le numéro de téléphone dédié.

En plus de publier de nouvelles ressources sur la littératie numérique sur son site Web, Tribunaux décisionnels Ontario a regroupé aussi toutes les instances virtuelles et les ressources sur la littératie numérique sur une seule page Web.

Cette page offre aux utilisateurs un guichet unique avec des informations et des ressources conviviales sur la préparation à une audience sur Zoom, y compris un aperçu des étapes clés que les parties doivent suivre avant et le jour de leur audience pour une expérience virtuelle optimale.

Tribunaux décisionnels Ontario continuera à rechercher et à développer des ressources de soutien et de formation supplémentaires pour améliorer les capacités techniques des utilisateurs et s'assurer qu'ils disposent des outils nécessaires pour participer pleinement aux audiences virtuelles.

Expérience utilisateur

Tribunaux décisionnels Ontario croit que toute personne qui s'engage dans le système de justice doit pouvoir être entendue et participer à un processus sûr, équitable, transparent et rapide. Bien que l'interaction avec le système de justice puisse ne pas aboutir au résultat escompté, les utilisateurs doivent avoir le sentiment qu'ils ont été servis avec respect, qu'ils ont compris le processus et que l'expérience était conviviale. Tribunaux décisionnels Ontario continuera d'examiner les services et les informations sur notre site Web en mettant l'accent sur la convivialité pour l'utilisateur.

Stratégies pour améliorer l'expérience utilisateur

Une priorité absolue pour Tribunaux décisionnels Ontario est de formuler une stratégie et de prendre des mesures claires pour faire face à l'accumulation de requêtes dans certains tribunaux et, en 2023, nous avons commencé à apporter des améliorations et à faire des progrès appréciables à cet effet.

Pour Tribunaux décisionnels Ontario, l'accumulation de dossiers signifie le nombre de requêtes qui sont plus anciennes que la norme de cycle de vie des dossiers établie par chaque tribunal. Le cycle de vie d'un dossier constitue la durée entre la date de réception de la requête/de l'appel et la date à laquelle le dossier est clos. Il serait inexact de considérer l'ensemble de la charge de travail d'un tribunal comme un arriéré, car ces dossiers engloberont aussi bien les requêtes nouvellement déposées (qui respectent bien les normes de service) que les dossiers plus anciens. De nombreux dossiers inactifs peuvent aussi être en suspens pour diverses raisons, ce qui peut se répercuter sur la charge de travail globale du tribunal.

Consulter le résumé des mesures que nous avons prises jusqu'à présent pour résorber l'arriéré de ces tribunaux dans la section [Points saillants des activités des tribunaux décisionnels](#).

Nous nous attendons que le TAMP et le TAS n'aient plus d'arriéré d'ici l'exercice 2024-2025. Cela peut prendre un peu plus de temps à la CLI et au TDPO, mais ces deux continuent de réaliser des progrès à cet effet.

De plus, dans le cadre de notre stratégie d'expérience utilisateur, nous avons :

- Mis en œuvre de nouveaux indicateurs de rendement clés (IRC) et de nouvelles normes de service qui mesurent l'efficacité de tous les tribunaux. L'évaluation de ces IRC éclairera la prise de décision concernant le déploiement des futures ressources. De plus, en établissant des délais et des attentes clairs, nous permettons aux utilisateurs d'avoir une idée de la durée des processus de chaque tribunal.
- Poursuivi l'évaluation des procédures et règles pour déterminer la façon de simplifier les révisions et de gagner en efficacité, y compris par la collaboration avec le Bureau de l'approche Lean et de l'amélioration du gouvernement de l'Ontario.
- Veillé à ce que les processus de règlement des différends soient faciles à comprendre et à suivre.
- Amélioré les moyens permettant aux parties de participer efficacement à leur audience grâce à des demandes de mesures d'adaptation et d'équité procédurale pour tous les tribunaux, y compris les audiences tenues en personne.

Pour lever toute ambiguïté, notre stratégie ne consiste pas à simplement numériser les anciens processus au nom de la modernisation, mais à trouver de nouvelles solutions qui répondent mieux aux besoins des Ontariens et de ceux qui ont accès à nos services, notamment en :

- Collaborant avec des partenaires de ServiceOntario à l'élargissement de nos services du TAS pour qu'un plus grand nombre d'utilisateurs puissent déposer des requêtes et des documents au TAS en personne (si c'est ce qu'ils souhaitent).
- Continuant à concevoir des ressources interactives en ligne qui fournissent les outils et informations dont le public a besoin pour régler ses différends sans la participation formelle d'un tribunal.
- Consultant régulièrement les parties prenantes et le public pour s'assurer que nos services répondent à leurs besoins.

Recherche sur les utilisateurs

Tribunaux décisionnels Ontario est toujours en quête d'améliorations aux processus d'appel et de requête afin de mieux répondre aux besoins de nos utilisateurs.

En 2022-2023, nous nous sommes associés au laboratoire de recherche de Services numériques de l'Ontario (LRSNO) pour mener des séances de recherche indépendantes auprès des utilisateurs du tribunal pour recueillir des suggestions sur les améliorations à apporter dans plusieurs domaines.

Commission de la sécurité-incendie

Nos premiers ateliers ont porté sur la CSI et son processus d'appel. Le LRSNO a pris contact avec les personnes qui avaient déjà suivi le processus d'appel, notamment les requérants, les défendeurs, les pompiers et les avocats pour mieux comprendre les façons dont ces utilisateurs font l'expérience du processus d'appel de la CSI.

L'équipe du LRSNO a analysé et résumé les commentaires recueillis en quatre thèmes avec des informations exploitables dans le futur. Nous avons commencé le travail pour répondre à ces recommandations qui contribueront grandement à soutenir les personnes qui ont accès aux services de la CSI.

Commission d'étude des soins aux animaux

Au début de 2023, le LRSNO a commencé à travailler avec la CESA pour mener des séances de recherche sur les utilisateurs dans le but de comprendre quelles mesures concrètes pourraient améliorer l'expérience utilisateur pour ceux qui soutiennent le processus d'appel devant la CESA et y prennent part.

Sondage suivant les audiences sur Zoom

Dans de nombreux tribunaux, nous avons mis en place un sondage pour obtenir les commentaires anonymes des utilisateurs sur l'expérience d'audience virtuelle. En 2023, Tribunaux décisionnels Ontario intégrera le sondage aux séances Zoom de manière qu'il soit automatiquement distribué à la fin d'une audience. Ce nouveau processus de distribution sera introduit progressivement dans tous les tribunaux durant 2023.

Une fois que ce sondage a été mis en œuvre, les commentaires recueillis serviront à éclairer les futures initiatives qui rendront la participation aux audiences virtuelles plus facile, plus conviviale, plus accessible et plus équitable.

Mobilisation des parties prenantes

En 2022-2023, Tribunaux décisionnels Ontario a poursuivi ses efforts de mobilisation des parties prenantes. L'accent était mis sur l'uniformité des actions d'échange avec les parties intéressées dans tous les tribunaux – y compris la constance dans la fréquence et la méthode de sensibilisation des parties prenantes, les communications à leur intention et les rapports internes sur les efforts de mobilisation.

Tribunaux décisionnels Ontario consulte officiellement et officieusement diverses parties prenantes sur un certain nombre de sujets, notamment les politiques, les règles, les lignes directrices, les changements au rôle des audiences, les formulaires et les requêtes, et l'examen de la conception des processus.

Les consultations peuvent se dérouler de différentes manières, notamment au moyen de demandes/questions par courriel, de questionnaires en ligne et de sondages, ou de réunions ponctuelles ou permanentes. Voici quelques points saillants :

- Les tribunaux ont sollicité des avis sur les nouveaux IRC et objectifs de rendement qui ont été établis en avril 2022.
- Au moment d'introduire un plus grand nombre de formulaires et de fonctionnalités sur le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario, la CLI a tenu des échanges avec les parties prenantes au moyen de réunions publiques virtuelles, de notes de service et de mises à jour opérationnelles à les informer des derniers faits nouveaux.
- Le TDPO s'est réuni régulièrement avec la Commission ontarienne des droits de la personne et le Centre ontarien d'assistance juridique en matière de droits de la personne, les « trois piliers » de la communauté des droits de la personne. En réponse aux commentaires reçus des parties prenantes pour faciliter la lecture des formulaires, le TDPO a mis à jour son formulaire 1 et créé un nouveau formulaire 1G en utilisant un langage simple.
- Chaque trimestre, la CRÉF s'est réunie avec les parties prenantes par l'intermédiaire de son Comité de gestion des appels, qui comprend des représentants de la Société d'évaluation foncière des municipalités, des municipalités, des cabinets d'avocats et des agents fiscaux.
- Le TAMP s'est réuni avec les parties prenantes pour recueillir des commentaires sur ses processus opérationnels, ce qui a abouti au lancement d'un modèle d'établissement du rôle après consultation des parties pour

toutes les séances décisionnelles orales, qui donne aux parties la possibilité de choisir des dates de conférence préparatoire et d'audience orale.

- Le TAS a rencontré les parties prenantes au moins deux fois pour discuter et échanger des informations sur les processus, le recrutement des arbitres, l'arriéré et les pratiques d'établissement du rôle.
- Les équipes de la direction rencontrent périodiquement nos partenaires du secteur juridique, les organismes d'État et l'ensemble des groupes de parties prenantes, au besoin.

Services en français

Tribunaux décisionnels Ontario s'engage à se doter d'un nombre suffisant d'arbitres bilingues pour offrir au public des services en français (SEF) actifs et de qualité équivalente aux services proposés en anglais. Au cours de la dernière année, nous avons mis l'accent sur trois principaux aspects pour continuer à atteindre cet objectif et respecter cette obligation : le recrutement, la formation et l'exploitation des données.

Recrutement

En 2022, Tribunaux décisionnels Ontario a procédé à un examen complet de son processus bilingue d'annonces d'offres d'emploi, d'embauche et d'intégration des arbitres, et repéré et mis en œuvre un nombre d'améliorations clés, notamment :

- Élargir le rayon des affichages de postes d'arbitre à la communauté de francophones afin d'encourager les candidats bilingues.
- Mettre l'accent sur le français comme atout dans l'affichage de poste vacant.
- Déterminer plus clairement les arbitres bilingues dans le cadre du processus d'entrevue et indiquer les personnes qui sont des candidats SEF dans la lettre de recommandation du décret.
- Établir un nouveau processus pour cerner et évaluer systématiquement les capacités en français des membres, par exemple, leurs atouts particuliers pour diverses activités SEF, comme les audiences écrites, les médiations, les conférences préparatoires, les motions ou les décisions de fond.
- Mettre à jour la formation d'intégration SEF pour tous les nouveaux employés et membres.

Formation

La formation était aussi un axe d'intervention clé. Les arbitres de Tribunaux décisionnels Ontario ont participé à diverses possibilités de formation en français, notamment en assistant à des cours de français dans un cadre juridique organisé par le Bureau du coordonnateur des services en français du secteur de la justice (BCSEF) du ministère du Procureur général. Nous avons également conçu des séances de formation en français adaptées aux tribunaux, y compris des simulations pratiques d'audience/de médiation et des ateliers sur les principes d'arbitrage actif et de droit administratif en français. La première séance a eu lieu en décembre 2022 pour le personnel et les arbitres bilingues du TDPO et sera offerte à d'autres tribunaux au cours du prochain exercice.

Les arbitres bilingues peuvent aussi se prévaloir des ressources de la bibliothèque SharePoint SEF de Tribunaux décisionnels Ontario, qui a été créée en 2021, un outil centralisé pour le personnel et les arbitres francophones, proposant des lexiques, des exemples de décisions, des scripts, des modèles, etc.

Exploitation des données

Les mesures de rendement et les données sur les normes de service constituent un outil opérationnel essentiel pour s'assurer que TDO répond à la norme de prestation de services de qualité équivalente en français et en anglais.

En 2022, Tribunaux décisionnels Ontario a instauré de nouvelles exigences en matière de communication de données au Bureau de la direction de Tribunaux décisionnels Ontario sur le volume de requêtes et d'audiences en français afin d'améliorer le suivi et le contrôle centralisés des besoins en SEF dans l'ensemble de l'organisme.

Tribunaux décisionnels Ontario a également entrepris un examen de son cadre de données pour améliorer le suivi des données sur les normes de service pour les dossiers bilingues afin de mieux surveiller la suffisance des ressources des arbitres et du personnel pour clore ces dossiers dans les mêmes délais que les dossiers en anglais.

À l'avenir, Tribunaux décisionnels Ontario examinera des options pour introduire des IRC publics sur les SEF afin de renforcer l'évaluation et la reddition de comptes quant à leur prestation.

Modernisation de l'InfoCentre de Tribunaux décisionnels Ontario

Le 29 août 2022, Tribunaux décisionnels Ontario a créé l'InfoCentre, qui représente un composant essentiel du système d'information de première ligne de TDO et, souvent, la première interaction des Ontariens avec Tribunaux décisionnels Ontario. Les représentants de l'InfoCentre jouent un rôle de premier plan, fournissant des informations aux requérants et des mises à jour sur l'état des dossiers, et répondant à tous types de demandes d'informations générales et de plaintes, en s'efforçant toujours de le faire avec empathie et compassion.

Fort de l'engagement global de Tribunaux décisionnels Ontario à améliorer et à moderniser les services, l'InfoCentre cherche à introduire une technologie plus axée sur l'utilisateur. Son équipe de direction travaille actuellement avec le ministère des Services au public et aux entreprises pour développer une nouvelle plateforme qui offre des fonctionnalités plus centrées sur le client, y compris des annonces sur les délais d'attente des appelants. Cela contribuera grandement à l'amélioration de l'expérience utilisateur et à la satisfaction du public à l'égard du système judiciaire. Nous prévoyons que le projet sera mis en œuvre avant la fin de 2023.

Indicateurs de rendement clés de Tribunaux décisionnels Ontario

Au cours du dernier exercice, Tribunaux décisionnels Ontario a mis en œuvre de nouveaux IRC dans le cadre de son engagement à l'amélioration continue et à la satisfaction des besoins de nos utilisateurs.

Le 1^{er} avril 2022, Tribunaux décisionnels Ontario a commencé à suivre le rendement de nos tribunaux par rapport à six nouveaux IRC.

Ces IRC ont été sélectionnés pour nous aider à mieux surveiller les priorités et les objectifs clés de l'organisme, notamment :

- S'assurer de régler les différends de manière efficace et équitable.
- Mettre en place des processus conviviaux et faciles à suivre.
- Rendre nos services accessibles à tous les utilisateurs.

La création de ces IRC a été et continuera d'être un processus itératif. Au cours du prochain exercice, nous prévoyons d'introduire d'autres mesures, comme la mesure liée aux services en français. Nous continuerons également d'affiner nos IRC en réponse aux commentaires des parties prenantes, y compris les commentaires reçus dans le cadre de notre processus de consultation initial en 2022-2023.

Consulter [Points saillants des activités des tribunaux décisionnels](#) ci-dessous pour un rapport sur nos rendements en matière d'IRC pour 2022-2023.

Plan Les gens d'abord

Conformément au Plan relatif au personnel de la FPO, Tribunaux décisionnels Ontario continue d'investir et de créer un milieu où le personnel et les arbitres se sentent respectés et bien accueillis pour les contributions uniques qu'ils apportent. Veiller à ce que chaque personne soit traitée équitablement et accède de manière égale aux mêmes possibilités à tous les échelons de l'organisme est une priorité pour Tribunaux décisionnels Ontario.

Diversité, inclusion et accessibilité

Tribunaux décisionnels Ontario prend des mesures délibérées pour promouvoir un milieu de travail sûr et respectueux – un milieu de travail inclusif, diversifié, équitable, antiraciste, accessible et exempt de harcèlement et de discrimination. Tribunaux décisionnels Ontario s'efforce de cerner, de prévenir et d'aplanir les obstacles pour que l'organisme obtienne les meilleurs résultats possibles pour le personnel, les arbitres et les personnes qui ont accès à nos services.

Lancé en juin 2021, son Comité de la diversité et de l'inclusion a travaillé à l'élaboration d'initiatives pour répondre à ses engagements. En juin 2021, Tribunaux décisionnels Ontario a mis au point un plan d'action contre le racisme qui énonce les efforts visant à renforcer les compétences et les capacités en matière de lutte contre le racisme au sein de l'organisme. Ce plan a été mis à jour en juin 2022 pour refléter l'engagement permanent et l'atteinte des objectifs de Tribunaux décisionnels Ontario. En 2023, le Comité de la diversité et de l'inclusion tirera parti des commentaires recueillis lors des séances de mobilisation avec le personnel et les arbitres en vue de formuler une stratégie renouvelée en matière de diversité et d'inclusion pour l'organisme.

Renforcer les compétences et les capacités en matière de lutte contre le racisme

Tribunaux décisionnels Ontario croit que l'établissement d'un milieu de travail plus diversifié, équitable et inclusif nécessite un engagement envers l'apprentissage continu et la promotion de la sensibilisation et de la connaissance des compétences en leadership antiraciste. L'organisme s'est engagé à renforcer ces compétences par différentes options de formation, notamment :

- Formation en compétence culturelle autochtone afin d'accroître les connaissances, améliorer la conscience de soi et renforcer les aptitudes des personnes qui travaillent directement et indirectement avec les peuples autochtones. Cette formation est un élément important de l'engagement de la FPO en faveur de la réconciliation.
- Programme d'apprentissage numérique sur le développement des compétences et des ressources nécessaires à la lutte contre le racisme. Cette formation obligatoire fournit les bases des connaissances, des compétences et des outils pour la lutte contre le racisme afin de favoriser un dialogue ouvert et faire avancer collectivement l'équité raciale. Cette formation est un élément important de l'engagement de la FPO à créer un milieu de travail respectueux, inclusif, diversifié, équitable, antiraciste, accessible et exempt de harcèlement et de discrimination.
- Formation « Dénoncez-le » de la Commission ontarienne des droits de la personne, qui présente des renseignements de base sur la race, la discrimination raciale et les protections des droits de la personne prévues par le *Code des droits de la personne de l'Ontario*.
- Commémoration de journées importantes, envisagées comme des occasions d'instruire par des expériences vécues.

Promouvoir un milieu de travail antiraciste et inclusif

Tribunaux décisionnels Ontario a organisé des séances internes de mobilisation des employés et des arbitres à l'été 2022 pour mieux comprendre les expériences et les obstacles au sein de l'organisme, et a sollicité des commentaires sur les mesures à prendre pour aller de l'avant. Les résultats de ces conversations sont essentiels pour éclairer notre stratégie future en matière de diversité et d'inclusion – que nous avons l'intention de continuer à faire évoluer et à développer – et pour nous assurer que nos actions sont adéquates et efficaces dans l'identification et l'élimination des obstacles systémiques.

Tribunaux décisionnels Ontario s'engage également à créer des espaces sûrs où les personnes peuvent obtenir de l'aide si elles éprouvent des problèmes. Dans un premier temps, Tribunaux décisionnels Ontario a collaboré avec le Réseau de la Fierté de la FPO pour fournir une formation et compte actuellement plus de 120 champions de l'Espace positif à part entière au sein de l'organisme. Ces séances visent à accroître la sensibilisation à la diversité de l'identité sexuelle et du genre, qui existe au sein de la FPO et à faire des espaces de travail un milieu inclusif, accueillant et favorable pour les personnes 2SLGBTQ+.

Diversifier le bassin de talents

Tribunaux décisionnels Ontario continue de se constituer un effectif diversifié, équitable et inclusif, reposant sur des politiques, processus et services organisationnels d'embauche qui sont exempts d'obstacles. Fort de cet engagement, Tribunaux décisionnels Ontario a formé un comité interne de mobilisation des employés qui soutient le bien-être de l'effectif et vise à éliminer les éventuels obstacles systématiques à l'évolution professionnelle.

Tribunaux décisionnels Ontario veille également à ce que le processus de recrutement et les entrevues soient menés à l'aide de critères et de processus uniformes, structurés et objectifs. L'adoption de la perspective d'inclusion de la FPO et le recours aux membres bénévoles du Comité de la diversité et de l'inclusion aident à réduire les préjugés qui peuvent être inhérents aux différentes étapes du recrutement.

En octobre 2022, Tribunaux décisionnels Ontario a commencé à dresser un cadre de planification de la relève pour repérer et former les futurs dirigeants de l'organisme, et préparer les employés à fort potentiel à l'avancement professionnel. Dans le cadre de cette initiative, une attention particulière a également été donnée à la détermination de la relève issue de groupes sous-représentés.

Perfectionnement professionnel

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la culture organisationnelle de Tribunaux décisionnels Ontario. La formation permet aux arbitres et aux membres du personnel d'acquérir les connaissances les plus récentes et les plus pertinentes sur les lois, les règlements, et les fonctions et processus opérationnels et décisionnels. L'observation au poste de travail et l'encadrement continu sont des éléments importants du programme de formation.

Tribunaux décisionnels Ontario a proposé aux nouveaux arbitres des séances d'intégration et de formation propres à certains tribunaux, toutes menées virtuellement par l'intermédiaire de plateformes virtuelles. La formation est facilitée à l'interne par les présidents associés, les vice-présidents, les arbitres, les greffiers et les avocats, à l'externe par des conférenciers invités, dans le cadre de modules en ligne, et par apprentissage autonome et observation au

poste de travail. La formation est dispensée en collaboration dans l'ensemble de l'organisme et porte sur des sujets tels que la rédaction de décisions, l'accès à l'information et la protection de la vie privée, les modifications opérationnelles et législatives, la médiation, le règlement extrajudiciaire et anticipé des différends, les mesures d'adaptation et d'équité et les initiatives liées aux services en français.

Au cours de la dernière année, Tribunaux Ontario s'est associé à la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR) et à Osgoode Professional Development/Osgoode Hall Law School pour offrir une formation spécialisée à ses arbitres. La formation consistait en trois modules de formation en ligne conçus pour donner aux nouveaux arbitres une base solide sur les principes du droit administratif et les fonctions juridictionnelles de base comme la gestion des audiences et la rédaction des décisions. Cette formation peut être utilisée pour l'obtention d'un certificat SOAR en arbitrage pour les organismes, conseils et commissions administratifs. TDO s'est également associé à un expert en communication juridique afin d'organiser un séminaire de formation à la rédaction de décisions hautement personnalisées à l'intention des arbitres.

En plus de la formation offerte à tous les nouveaux employés des tribunaux et des unités administratives, Tribunaux décisionnels Ontario a formé un comité d'intégration et de départ chargé de créer des démarches uniformes à l'échelle de l'organisme aux nouveaux employés en mettant au point des pratiques exemplaires, des outils et des ressources, et de s'assurer que les soutiens appropriés sont en place.

En plus des initiatives susmentionnées, les employés du personnel et les arbitres de Tribunaux décisionnels Ontario ont également participé à diverses formations, notamment :

- Une formation obligatoire sur les compétences culturelles autochtones par l'intermédiaire du programme de formation en sécurité culturelle autochtone San'yas;
- Une formation à la politique sur les services en français et à l'offre active, une formation au français dans un contexte juridique et une formation continue en français pour les arbitres et les membres du personnel francophones;
- Des séances de formation des formateurs pour mettre en œuvre le déploiement du système de gestion des cas du Portail de Tribunaux décisionnels Ontario;

- Une formation à l'Espace positif par l'intermédiaire du Réseau de la Fierté de la FPO et des cours d'apprentissage et de perfectionnement menés par la FPO;
- Une formation sur Zoom pour les audiences offerte en interne par le Groupe de travail sur les vidéoconférences de Tribunaux décisionnels Ontario;
- Une plus grande sensibilisation organisationnelle au moyen de séances style « Une journée dans la vie » qui donnent un survol des rouages des tribunaux et des unités administratives;
- Le personnel a été encouragé à participer à des occasions de mentorat externes, comme le Programme de mentorat en matière d'avancement professionnel et d'inclusion, qui offre aux employés des possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels;
- Le lancement d'un nouveau programme d'observation inversée au poste de travail, dans le cadre duquel certains employés sont « observés » par leurs gestionnaires. Ce programme permettra aux gestionnaires de mieux comprendre le travail quotidien des employés et les difficultés auxquelles ils peuvent faire face, ainsi que leur charge de travail. Il sera introduit au cours du prochain exercice.

Expérience des employés

En qualité d'organisme centré sur la personne, les compétences et la diversité de l'effectif sont les éléments constitutifs de notre succès.

En mars 2022, Tribunaux décisionnels Ontario a regroupé ses quatre comités pour l'expérience des employés en un seul Comité de participation des employés, l'apprentissage et le perfectionnement étant ses principaux domaines d'intérêt. Dans le cadre du sondage sur l'expérience des employés de 2022, trois domaines prioritaires ont été cernés :

Bien-être et santé mentale

Pour créer un milieu de travail sain et inclusif, les membres du personnel et les arbitres ont demandé l'organisation d'événements entre pairs, comme des ateliers d'apprentissage leur offrant un survol de divers sujets, des séances saisonnières de consolidation de l'esprit d'équipe, des activités sociales pour stimuler le moral et des occasions de célébrer la diversité culturelle du personnel et toutes les réalisations personnelles.

Avancement professionnel, apprentissage et perfectionnement

En sus des séances d'apprentissage entre pairs, de nombreux employés ont demandé des formations pour améliorer leurs connaissances ou impulser leur avancement professionnel. Tribunaux décisionnels Ontario a aidé un nombre d'employés et d'arbitres en les soutenant dans le cadre du système LearnON de la FPO.

Le personnel a également demandé la possibilité d'intégrer des séances d'apprentissage par des collègues lors de réunions d'équipe périodiques en demandant aux employés de présenter divers sujets pour renforcer leurs capacités et leur mobilisation.

De plus, plusieurs initiatives ont été lancées pour soutenir le perfectionnement professionnel et l'avancement professionnel, notamment des efforts visant à améliorer la planification de la relève et l'encadrement des cadres supérieurs.

Charge de travail

Les membres du personnel et les arbitres ont constamment soulevé des préoccupations concernant la charge de travail et la conciliation efficace de la vie professionnelle et de la vie familiale. Ils ont proposé d'organiser des réunions pendant les heures de travail, de réserver des pauses pendant la journée et de prévoir des jours de travail sans réunion. Toutes ces idées seront étudiées dans le cadre de nos plans.

Le Comité de participation des employés a présenté aussi à l'organisation de nouveaux programmes avec l'intention de les poursuivre et de les étendre en 2023, notamment :

- Tournées : Le Bureau de la direction de Tribunaux décisionnels Ontario organise des séances de mobilisation officielles avec chaque tribunal et unité commerciale;
- Animations virtuelles : en vue d'établir des liens sociaux avec leurs collègues, les employés ont pris part à des discussions animées par petit groupe pour discuter de sujets d'intérêt personnel;
- Heures de bureau ouvertes : le directeur général, le président exécutif et les directeurs ont tenu des dialogues en créant des interactions plus ouvertes avec la haute direction.

Pour se conformer à la directive du gouvernement provincial, les membres du personnel et les arbitres de Tribunaux décisionnels Ontario sont retournés au travail au moins trois jours par semaine à l'automne 2022, ce qui permet également aux employés de se rencontrer physiquement et de collaborer en face à face.

Nous avons également apporté des améliorations à nos espaces de travail, notamment en modernisant les salles de réunion en y intégrant de nouvelles technologies et en mettant à niveau les ressources à l'intention des employés. En fin de compte, Tribunaux décisionnels Ontario s'engage à favoriser un effectif sain et motivé.

Points saillants de Tribunaux décisionnels Ontario

Indicateurs de rendement clés de Tribunaux décisionnels Ontario

Indicateurs de rendement clés de Tribunaux décisionnels Ontario*	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues par Tribunaux décisionnels Ontario (total)	S.O.	11 853	S.O.	18 898	S.O.	14 965	S.O.	25 513	S.O.	71 229	S.O.
Audiences en personne tenues		3	S.O.	18	S.O.	13	S.O.	9	S.O.	43	S.O.
Audiences électroniques tenues		11 114	S.O.	18 284	S.O.	14,41	S.O.	25 146	S.O.	68 954	S.O.
Audiences sur pièces tenues		736	S.O.	596	S.O.	542	S.O.	358	S.O.	2 232	S.O.
Nombre de demandes de mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par Tribunaux décisionnels Ontario	S.O.	173	S.O.	137	S.O.	94	S.O.	146	S.O.	550	S.O.
Pourcentage d'atteinte de l'objectif de respect de la date de l'audience par	80 %	9 789	78 %	5 185	81 %	5 686	79 %	7 555	84 %	28 215	80 %

Tribunaux décisionnels Ontario											
Pourcentage de respect de la norme de décision par Tribunaux décisionnels Ontario	80 %	7 930	89 %	9 243	87 %	5 898	77 %	4 707	80 %	27 778	83 %
Pourcentage de dossiers dans le cycle de vie des dossiers de Tribunaux décisionnels Ontario**	80 %	40,87	69 %	40 371	70 %	38 030	71 %	40 102	79 %	40 102	79 %
Pourcentage de dossiers réglés par des moyens extrajudiciaires de règlement des différends (en totalité ou en partie) à Tribunaux décisionnels Ontario	S.O.	1 460	52 %	2 011	44 %	2 438	45 %	2 488	46 %	8 397	47 %

Remarques :

* Ce tableau est un récapitulatif des IRC des 13 tribunaux. Les IRC pour l'ensemble de Tribunaux décisionnels Ontario ont été calculés en prenant une moyenne uniformément pondérée pour tous les tribunaux qui participent à cet IRC (p. ex., si 13 tribunaux participent à l'IRC, la pondération sera de 7,69 % par tribunal). Dans certaines situations, les tribunaux ne peuvent pas être ajoutés à la moyenne pondérée; en particulier, s'ils n'ont pas reçu de dossiers dans la période du rapport (marqué S.O.) et/ou en cas de contraintes techniques à fournir les données (marqué À.D.).

** Tribunaux décisionnels Ontario définit l'« arriéré » comme le nombre de requêtes qui sont plus anciennes que la norme de cycle de vie des dossiers établie par chaque tribunal. Le cycle de vie d'un dossier constitue la durée entre la date de réception de la requête/de l'appel et la date à laquelle le dossier est clos. Il serait inexact de considérer l'ensemble de la charge de travail d'un tribunal comme un arriéré, car ces dossiers engloberont aussi bien les requêtes nouvellement déposées (qui respectent bien les normes de service) que les dossiers plus anciens. De nombreux dossiers inactifs peuvent aussi être en suspens pour diverses raisons, ce qui peut se répercuter sur la charge de travail globale du tribunal.

Commission d'étude des soins aux animaux

La Commission d'étude des soins aux animaux (CESA) règle des différends et tient des audiences concernant le bien-être des animaux, notamment des appels d'ordres et de décisions de l'inspecteur en chef du bien-être des animaux et d'autres inspecteurs du bien-être des animaux.

Ses pouvoirs et sa compétence lui sont conférés par la *Loi de 1990 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* (SBA) et la *Loi de 1990 sur l'exercice des compétences légales*.

Points saillants des activités

En vertu de la *Loi de 1990 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux*, de nouveaux règlements, à savoir les *Normes de soins pour les chiens gardés à l'extérieur* et les *Normes de soins pour les chiens liés à une attache de retenue à l'extérieur*, sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Les modifications apportées à la *Loi de 1990 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* au fil des ans ont élargi la compétence des inspecteurs et augmenté le nombre d'inspecteurs des services relatifs au bien-être des animaux. Cela a contribué à l'augmentation du nombre et de la complexité des nouveaux appels et des audiences qui en ont découlé pour le présent exercice. Le nombre d'appels ouverts au cours de cet exercice a presque doublé par rapport à 2021-2022 et a plus que triplé par rapport à 2020-2021.

Malgré cette augmentation, la CESA a continué de mettre l'accent sur l'utilisation efficace des ressources afin de respecter les délais prescrits par la loi et d'atteindre les objectifs de rendement des audiences. En 2022-2023, la CESA a mis l'accent sur l'efficacité opérationnelle, y compris le réalignement et le renforcement de la gouvernance de la direction et du soutien administratif, en établissant des procédures pour traiter tous les domaines de la gestion des dossiers, de la réception à la prise de décisions, ce qui a assuré la circulation rapide des dossiers dans la chaîne de gestion des dossiers et a permis à la CESA de respecter la plupart de ses IRC et normes de service.

La CESA a poursuivi le recrutement et la nomination de nouveaux arbitres en 2022-2023. Pendant cette période, la CESA a tenu chaque deux mois des séances de formation qui comprenaient des mises à jour législatives et

jurisprudentielles, la gestion des salles d'audience et des séances de rédaction de décisions pour tous les arbitres.

En outre, la CESA a fourni aux arbitres l'accès à des cours de perfectionnement professionnel offerts par la SOAR et à une formation supplémentaire pour assurer les connaissances décisionnelles requises.

La CESA a également remis une trousse de formation complète pour tous les agents de gestion de dossiers et les chefs d'équipe afin d'assurer l'uniformité des processus opérationnels.

La CESA a participé à trois séances de participation des parties prenantes qui ont eu lieu virtuellement au cours de cet exercice. La tenue de séances périodiques avec les parties prenantes reste une priorité pour la CESA.

Statistiques

Tableau 1 : Répartition des dossiers à la CESA

Nombre de dossiers	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Dossiers d'appel ouverts	144	73	41	14
Dossiers d'appels clos	117	73	36	14
Dossiers d'appel actifs à la fin de l'exercice	34	7	7	2
Décisions rendues	24	29	14	1

Remarque :

* En 2022-2023, la CESA a reçu de nombreux appels complexes et nécessitant un important travail de gestion de dossiers par l'arbitre. Tous les dossiers ouverts continuent d'être arbitrés.

Tableau 2 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés du CESA	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant la CESA	S.O.										
Audiences en personne tenues		0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
Audiences électroniques tenues		36	S.O.	22	S.O.	27	S.O.	42	S.O.	127	S.O.
Audiences sur pièces tenues		1	S.O.	1	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	2	S.O.
Nombre de demandes de mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par la CESA	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Pourcentage d'audiences prévues dans les cinq jours ouvrables suivant le dépôt d'un dossier d'appel complet	95 %	16	100 %	12	100 %	13	78 %	38	84 %	79	91 %
Décisions rendues dans les 60 jours civils suivant l'audience finale	80 %	3	100 %	4	72 %	3	43 %	4	70 %	14	71 %

Pourcentage de dossiers au cours du cycle de vie de trois mois pour la CESA	80 %	6	67 %	9	82 %	14	82 %	30	88 %	30	88 %
Pourcentage de dossiers réglés par des moyens extrajudiciaires de règlement des différends (en totalité ou en partie) à la CESA	S.O.	6	52 %	6	37 %	7	32 %	15	22 %	34	36 %

Commission de révision de l'évaluation foncière

La Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) tranche sur les requêtes et les appels relatifs aux évaluations foncières, à la classification et à des questions fiscales.

Ses pouvoirs et sa compétence lui sont conférés par la *Loi de 1990 sur la Commission de révision de l'évaluation foncière*, la *Loi de 1990 sur l'évaluation foncière*, la *Loi de 2001 sur les municipalités*, la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*, la *Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial*, la *Loi de 1990 sur l'éducation* et la *Loi de 1990 sur l'exercice des compétences légales*.

Points saillants des activités

La CRÉF, qui représente l'un des principaux éléments du régime d'évaluation foncière de l'Ontario, s'est engagée à effectuer des examens périodiques de ses règles et de ses processus afin de s'assurer que les services sont fournis de manière aussi efficace et efficiente que possible. Plus précisément, les principaux objectifs de la CRÉF sont les suivants :

- Réduire le nombre d'appels dans le cycle en cours avant le prochain cycle d'évaluation;
- Accroître l'efficacité du système d'appels;
- Poursuivre la mobilisation des parties prenantes;
- Élaborer de nouvelles lignes directrices pour soutenir sa Stratégie de règlement des appels;
- Évaluer et établir de nouvelles mesures;

Le cycle d'évaluation actuel en vertu de la *Loi de 1990 sur l'évaluation foncière* a été prolongé par le gouvernement pour les années d'imposition 2021, 2022 et 2023. La CRÉF continue de surveiller et d'attendre des informations concernant le lancement du prochain cycle d'évaluation, au cours duquel la Société d'évaluation foncière des municipalités procédera à une réévaluation générale de toutes les propriétés en Ontario à compter d'un jour d'évaluation mis à jour.

La CRÉF a publié une mise à jour de sa Stratégie de règlement des appels pour le cycle d'évaluation 2017-2020, qui expose sa stratégie et ses attentes en matière de règlement des appels.

La CRÉF a continué d'améliorer ses services liés à la stratégie Priorité au numérique en :

- Mettant à jour le système de dépôt électronique pour les six principales requêtes en vertu de la *Loi de 2001 sur les municipalités* et de la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*;
- Supprimant les avis d'audience papier pour toutes les municipalités;
- Mettant en œuvre une initiative ciblée pour s'assurer que tous les participants ont des adresses électroniques actives.

La CRÉF a également établi de nouvelles lignes directrices qui fournissent des orientations aux parties à l'appui du règlement rapide des appels, notamment, la *Ligne directrice sur les documents électroniques*, la *Ligne directrice sur les observations écrites* et la *Ligne directrice sur la gestion du temps lors d'une audience*.

La CRÉF a également participé à des activités de sensibilisation en organisant une « Journée à la CRÉF » en octobre 2022 à l'intention des récents diplômés du Programme de gestion des biens immobiliers.

La CRÉF a poursuivi ses efforts pour régler les appels en attente (appels interjetés avant le cycle de 2017) et les appels nécessitant des audiences sur plusieurs jours, des événements sur la gestion des dossiers et des types de propriétés multirégionales.

Statistiques

Tableau 1 : Répartition des dossiers d'appel en matière d'évaluation foncière à la CRÉF

Nombre de dossiers	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Dossiers actifs au début de l'exercice	17 203	39 773	54 996	62 642
Dossiers reçus	8 299	15 524	21 972	29 051
Nombre total de dossiers pour l'exercice	25 502	55 297	76 968	91 693

Dossiers réglés	17 839	38 094	37 195	36 697
Dossiers actifs à la fin de l'exercice	7 663	17 203	39 773	54 996

Tableau 2 : Répartition des dossiers à la CRÉF par appels originaux c. appels présumés

Nombre de dossiers	Appels originaux 2022-2023	Appels présumés 2022-2023	Appels originaux 2021-2022	Appels présumés 2021-2022*
Dossiers actifs au début de l'exercice	6 703	10 500	13 375	26 398
Dossiers reçus	3 681	4 618	3 119	12 405
Nombre total de dossiers pour l'exercice	10 384	15 118	16 494	38 803
Dossiers réglés	5 773	12 066	9 791	28 303
Dossiers actifs à la fin de l'exercice	4 611	3 052	6 703	10 500

Remarque :

* Appels présumés : Lorsqu'un appel n'est pas réglé par la CRÉF au 31 mars de l'année suivant celle de son interjection, un nouvel appel est créé pour l'année d'imposition suivante. Si, par exemple, un appel interjeté en 2021 est toujours en instance le 31 mars 2022, un nouveau dossier d'appel sera ouvert pour l'année d'imposition 2022 sans que l'appelant dépose son appel de nouveau et débourse des frais supplémentaires. L'appel de 2022 sera alors un appel « présumé ».

Tableau 3 : Types de dossiers traités par la CRÉF

Type de dossier*	Nbre de propriétés 2022-2023	Nbre d'appels 2022-2023	Nbre de propriétés 2021-2022	Nbre d'appels 2021-2022	Nbre de propriétés 2020-2021	Nbre d'appels 2020-2021	Nbre de propriétés 2019-2020	Nbre d'appels 2019-2020
Appels sommaires	560	777	591	669	782	856	312	362
Appels généraux	3 053	6 886	4 747	16 474	10 377	38 062	14 237	49 509
Appels passés	S.O.	S.O.	11	60	86	855	908	5 125
Total	3 613	7 663	5 349	17 203	11 245	39 773	15 457	54 996

Remarque :

*Définition des types de dossiers :

- Appels sommaires : Si la propriété faisant l'objet de l'appel est classée comme résidentielle, agricole ou forestière aménagée, l'appel sera entendu par voie d'audience sommaire. Un appel interjeté en vertu de la *Loi de 2001 sur les municipalités* ou de la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* sera également entendu par voie d'audience sommaire.
- Appels généraux : Si la propriété faisant l'objet de l'appel est classée comme commerciale, industrielle, non résidentielle, l'appel sera entendu par voie d'audience générale.
- Appels passés : Tous les appels qui ont été déposés auprès de la Commission avant l'année d'imposition 2017.

Tableau 4 : Répartition des dossiers d'appel en matière d'impôts fonciers à la CRÉF

Nombre de dossiers	Appels originaux 2022-2023	Appels originaux 2021-2022
Dossiers actifs au début de l'exercice	1 047	397
Dossiers reçus	430	1 101
Nombre total de dossiers pour l'exercice	1 477	1 498

Dossiers réglés	1 130	451
Dossiers actifs à la fin de l'exercice	347	1 047

Tableau 5 : Nombre total de dossiers

Nombre de dossiers	2022-2023
Dossiers d'appels reçus	8 729
Dossiers d'appel clos	18 969
Dossiers d'appel actifs à la fin de l'exercice	8 010
Décisions rendues	21 019
Nombre total de jours d'audience	232
Appels rejetés	795
Appels à l'issue desquels les valeurs imposables ont été modifiées	20 251

Tableau 6 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés de la CRÉF	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant la CRÉF	S.O.										

Audiences en personne tenues		0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
Audiences électroniques tenues		208	S.O.	210	S.O.	171	S.O.	88	S.O.	677	S.O.
Audiences sur pièces tenues		13	S.O.	5	S.O.	5	S.O.	7	S.O.	30	S.O.
Nombre de demandes de mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par la CRÉF	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Pourcentage d'attribution du mois de l'audience dans les 90 jours suivant la mise en état de l'appel	85 %	5 219	100 %	976	100 %	947	100 %	1 587	100 %	8 729	100 %
Décisions rendues dans les 60 jours civils suivant l'audience finale	85 %	6 163	94 %	7 382	99 %	3 977	98 %	2 979	97 %	20 501	97 %
Pourcentage d'appels sommaires dans les 40 semaines suivant la date d'instruction par la CRÉF	85 %	598	91 %	455	85 %	401	94 %	113	83 %	113	83 %
Pourcentage d'appels généraux dans les 135 semaines	85 %	4 412	90 %	3 651	86 %	725	86 %	858	86 %	858	86 %

suivant la date d'instruction par la CRÉF											
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Commission de révision des services à l'enfance et à la famille

La Commission de révision des services à l'enfance et à la famille (CRSEF) effectue des révisions, tient des audiences et entend des appels qui concernent les enfants, les jeunes et les familles de l'Ontario, notamment les plaintes concernant des services fournis par des sociétés d'aide à l'enfance, les admissions d'urgence à un programme de traitement en milieu fermé, le refus d'une demande d'adoption et les appels d'expulsion d'un conseil scolaire.

Ses pouvoirs et sa compétence lui sont conférés par la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, la *Loi de 1990 sur l'éducation*, la *Loi de 1998 sur l'adoption internationale* et la *Loi de 1990 sur l'exercice des compétences légales*.

Points saillants des activités

Le nombre total de requêtes reçues en 2022-2023 était plus élevé qu'en 2021-2022. Cette augmentation toutefois n'a pas empêché la CRSEF de fournir un service rapide et efficace à toutes les parties et d'atteindre et de dépasser ses objectifs de rendement clés.

La Commission de révision des services à l'enfance et à la famille (CRSEF) est entièrement électronique et respecte la stratégie Priorité au numérique de Tribunaux décisionnels Ontario pour la tenue des audiences.

En décembre 2022, la CRSEF a tenu deux audiences en personne avec mesures d'adaptation conformément au *Code des droits de la personne*.

Statistiques

Tableau 1 : Requêtes à la CRSEF

État de la requête	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Requêtes reçues	191	167	179	270
Requêtes traitées	179	166	210	294

Dossiers actifs à la fin de l'exercice	70	58	57	88
--	----	----	----	----

Tableau 2 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés de la CRSEF	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant la CRSEF	S.O.										
Audiences en personne tenues		0	S.O.	0	S.O.	2	S.O.	0	S.O.	2	S.O.
Audiences électroniques tenues		12	S.O.	13	S.O.	10	S.O.	11	S.O.	46	S.O.
Audiences sur pièces tenues		9	S.O.	9	S.O.	8	S.O.	7	S.O.	33	S.O.
Nombre de demandes de mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par la CRSEF	S.O.	2	S.O.	1	S.O.	1	S.O.	S.O.	S.O.	4	S.O.
Pourcentage d'audiences prévues dans les 60 jours civils à compter de la date d'admissibilité des requêtes	80 %	15	90 %	16	96 %	17	89 %	14	100 %	62	94 %
Décisions rendues dans les 45 jours	80 %	13	100 %	17	100 %	10	100 %	14	87 %	54	97 %

civils suivant l'audience finale											
Pourcentage de dossiers dans le cycle de vie des sept mois civils pour la CRSEF	80 %	15	100 %	14	100 %	9	82 %	17	94 %	17	94 %
Pourcentage de dossiers réglés par des moyens extrajudiciaires de règlement des différends (en totalité ou en partie) à la CRSEF	S.O.	9	48 %	12	55 %	18	73 %	14	79 %	53	64 %

Commission de révision des placements sous garde

La Commission de révision des placements sous garde (CRPG) revoit les décisions de placement d'adolescents placés sous garde ou en détention et fait des recommandations à ce sujet au directeur provincial.

Ses pouvoirs et sa compétence lui sont conférés par la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Points saillants des activités

Les demandes présentées à la CRPG sont essentielles à la santé et au bien-être des jeunes et la CRPG prend cette responsabilité au sérieux. La CRPG a continué de respecter ses mesures de rendement dans 100 % des cas, ce qui est une réalisation remarquable. Dans tous les cas, un arbitre a communiqué avec le jeune dans les 24 heures suivant la réception de la demande et les recommandations ont été formulées dans les 30 jours civils.

Au cours de cet exercice, la CRPG a reçu moins de demandes qu'au cours de l'exercice 2021-2022. Elle a rempli toutes les demandes de cet exercice, terminant l'année sans aucun dossier actif, et ce, grâce aux efforts du personnel des opérations et des arbitres pour s'assurer que ces demandes sont traitées rapidement pour les jeunes.

Statistiques

Tableau 1 : Requêtes à la CRPG

Requêtes	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2022-2023
Requêtes reçues	66	81	56	122
Requêtes traitées	67	81	56	127
Dossiers actifs à la fin de l'exercice	0	1	1	2

Délais de traitement des dossiers (jours)	11	8	9	17
---	----	---	---	----

Tableau 2 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés de la CRPG	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant la CRPG	S.O.										
Audiences en personne tenues		0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
Audiences électroniques tenues		23	S.O.	17	S.O.	20	S.O.	6	S.O.	66	S.O.
Audiences sur pièces tenues		0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
Nombre de demandes de mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par la CRPG	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Recommandations rendues dans les 30 jours civils suivant l'audience finale	100 %	11	100 %	14	100 %	10	100 %	4	100 %	39	100 %
Pourcentage de dossiers dans le cycle de vie de 30 jours pour la CRPG	100 %	5	100 %	4	100 %	7	100 %	2	100 %	2	100 %

Commission de la sécurité-incendie

La Commission de la sécurité-incendie (CSI) règle les différends et tient des audiences sur des questions touchant la sécurité-incendie, notamment les ordres d'inspecteurs ou du commissaire des incendies concernant la réalisation de réparations ou modification ou l'ajout d'installations dans un bâtiment, une structure ou un local. Ses pouvoirs et sa compétence lui sont conférés par la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* et la *Loi de 1990 sur l'exercice des compétences légales*.

Points saillants des activités

En 2022-2023, la CSI a constaté une augmentation du nombre et de la complexité des nouveaux appels, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'audiences. Elle a également contribué à promouvoir les règlements précoces pour régler efficacement les dossiers.

Au cours de l'exercice, la CSI a mis l'accent sur l'utilisation efficace des ressources grâce au réalignement continu et au renforcement de la gouvernance de la direction et du soutien administratif. De plus, les procédures ont été examinées et révisées pour améliorer tous les domaines de la gestion des cas.

En 2022-2023, la CSI a continué de recruter et de nommer des arbitres qui ont suivi des séances de formation bimensuelles comprenant des mises à jour législatives et jurisprudentielles, la gestion des salles d'audience et des séances de rédaction de décisions. Certains arbitres ont participé aux séances de perfectionnement professionnel organisées par la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR).

Les agents de gestion de dossiers et les chefs d'équipe ont également participé à des séances de formation complètes pour traiter des domaines opérationnels clés, comme la gestion des dossiers et le règlement des appels.

Au cours de l'exercice, la CSI a organisé des séances de mobilisation des parties prenantes en virtuel et en personne, ainsi que des réunions individuelles.

Statistiques

Tableau 1 : Répartition des dossiers à la CSI

Nombre de dossiers	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Dossiers d'appel ouverts	54	41	49	51
Dossiers d'appel clos	39	55	45	49
Dossiers d'appel actifs à la fin de l'exercice*	31	16	29	25
Décisions rendues	14	13	7	10

Remarque :

* En 2022-2023, la CSI a reçu de nombreux appels complexes et nécessitant un important travail de gestion de dossiers par l'arbitre. Tous les dossiers ouverts continuent d'être arbitrés.

Tableau 2 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés de la CSI	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant la CSI	S.O.										
Audiences en personne tenues		0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
Audiences électroniques tenues		21	S.O.	15	S.O.	13	S.O.	12	S.O.	61	S.O.
Audiences sur pièces tenues		1	S.O.	1	S.O.	1	S.O.	0	S.O.	3	S.O.

Nombre de demandes de mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par la CSI	S.O.	S.O.	S.O.	1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1	S.O.
Pourcentage d'audiences prévues dans les 60 jours civils suivant le dépôt d'un dossier d'appel complet	80 %	13	95 %	4	100 %	4	100 %	9	92 %	30	97 %
Décisions rendues dans les 60 jours civils suivant l'audience finale	80 %	1	100 %	1	100 %	6	58 %	1	25 %	9	71 %
Pourcentage de dossiers au cours du cycle de vie de six mois pour la CSI	80 %	15	79 %	12	71 %	7	78 %	31	100 %	31	100 %
Pourcentage de dossiers réglés par des moyens extrajudiciaires de règlement des différends (en totalité ou en partie) à la CSI	S.O.	7	78 %	S.O.	S.O.	6	44 %	5	67 %	18	63 %

Tribunal des droits de la personne de l'Ontario

Le TDPO est un tribunal indépendant et quasi judiciaire qui règle les requêtes pour discrimination et harcèlement présentées en vertu du *Code des droits de la personne*. Le TDPO reçoit et examine toutes les demandes déposées devant le tribunal, s'assurant qu'elles sont complètes et relèvent de la compétence du TDPO. Les parties peuvent tenter un règlement par la médiation facilitée par un arbitre. Si les parties n'acceptent pas la médiation ou si la médiation ne permet pas de régler la requête, celle-ci peut faire l'objet d'une audience. Un arbitre gèrera activement les demandes afin de faciliter un règlement équitable, juste, efficace et rapide des questions qui lui sont soumises.

Ses pouvoirs et sa compétence lui sont conférés par le *Code des droits de la personne* et la *Loi de 1990 sur l'exercice des compétences légales*.

Points saillants des activités

Le TDPO a œuvré assidûment pour actualiser ses dossiers et reste déterminé à fournir des services de règlement des différends rapides et efficaces.

Dans le cadre de son engagement continu à améliorer ses services, le TDPO a examiné ses formulaires, ses lignes directrices, ses processus et ses pratiques pour trouver des occasions de simplifier le processus de demande. S'attaquer aux facteurs qui contribuent aux retards est une priorité absolue pour Tribunaux décisionnels Ontario et le TDPO. Au cours du dernier exercice, le TDPO a mis en œuvre un nombre de stratégies pour résorber l'arriéré, notamment :

- Processus simplifiés pour les examens des premières actions, qui n'étaient auparavant effectués qu'à la réception et à la réception des formulaires 1, 2 et 3
- Depuis août 2022, le TDPO donne aux parties l'occasion de tenir des discussions de règlement par la médiation en distribuant plus de 1 200 lettres d'offre de médiation. Parmi les réponses reçues à ce jour, 30 % ont accepté une médiation, 20 % procèdent à une audience et 6 % ont été réglées (d'autres dossiers ont abouti à des abandons, des clôtures ou d'autres actions).
- Examen décisionnel et gestion active des dossiers passés (anciens), dans le but de régler le dossier.

- Lancement d'une initiative de validation et de refonte des processus qui a abouti à la consolidation de 70 processus en 27, pour un processus de bout en bout plus efficace et simplifié.
- Pour plus d'efficacité, les arbitres ont examiné les dossiers pour s'assurer qu'ils étaient prêts avant de planifier une conférence téléphonique sur la gestion du dossier, qui comprenait la publication d'instructions sur l'évaluation du dossier concernant la communication de documents et la préparation de petits dossiers (c.-à-d. documents pertinents, déclarations de témoins, résumé de position, questions préliminaires en suspens, etc.).
- Lancement d'un nouveau modèle de planification, le 3 janvier 2023, qui a permis au TDPO de planifier des événements plus rapidement. Depuis sa mise en œuvre, le TDPO a observé une augmentation de 62 % du nombre total d'événements prévus au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

Ces stratégies portent leurs fruits, car le TDPO a réussi à endiguer l'accumulation de sa charge de travail en clôturant plus de dossiers en février et mars 2023 qu'il n'en a reçus. Selon la norme de service, le TDPO s'engage à régler une demande dans les 18 mois à compter de sa date de dépôt. Au 31 mars 2023, le volume de dossiers de 18 mois ou plus est légèrement supérieur à 5 000. À la fin de l'exercice, 45 % de la charge de travail du TDPO correspondait à son objectif de 18 mois pour le cycle de vie des dossiers actifs.

Des efforts continus sont déployés pour accroître les ressources en arbitres à un effectif complet. Un solide programme d'intégration et de formation est également en place pour garantir un savoir-faire en matière de droits de l'homme, d'arbitrage, de droit administratif et de rédaction de décisions. Les arbitres ont également appris de leurs collègues lors de séances hebdomadaires et de réunions mensuelles.

Le TDPO continue de donner la priorité à la mobilisation des parties prenantes. Le TDPO est l'un des trois piliers du système ontarien des droits de la personne. En 2022, le TDPO a tenu des réunions périodiques avec les deux autres piliers, la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) et le Centre ontarien d'assistance juridique en matière de droits de la personne (COAJDP), pour obtenir des commentaires sur les formulaires, les guides et les procédures, ainsi que pour discuter des domaines d'intérêt mutuel, y compris les pratiques exemplaires dans les services aux peuples autochtones et les stratégies de lutte contre le racisme anti-Noirs et les crimes haineux.

Le TDPO a demandé des commentaires à la CODP et au COAJDP concernant la mise à jour et la révision du formulaire 1, du formulaire 1G et du guide du requérant. Les nouveaux formulaires 1 et 1G et le guide du requérant devraient être lancés au printemps 2023, et l'examen des formulaires 2 et 3 est en cours.

Le 1^{er} novembre 2022, le président associé et le greffier ont assisté au symposium d'une demi-journée de la faculté de droit d'Osgoode Hall pour célébrer le 60^e anniversaire du *Code des droits de la personne*. Le 24 janvier 2023, le président associé a également fait une présentation au Canada Labour and Employee Relations Network.

Le TDPO s'engage en faveur de l'accès à la justice. Au cours de l'exercice 2022-2023, le TDPO a accordé 44 demandes de mesures d'adaptation. Ces demandes couvraient divers besoins en matière de mesures d'adaptation, comme les audiences en personne, les terminaux d'accès publics et les interprètes.

En outre, le TDPO a organisé huit audiences en personne.

Statistiques

Tableau 1 : Requêtes au TDPO

Requêtes	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Requêtes reçues	3 425	3 751	4 231	4 577
Requêtes réactivées	143	201	108	113
Dossiers clos	3 045	3 027	2 582	3 299
Dossiers d'appel actifs à la fin de l'exercice*	9 527	9 049	S.O.	S.O.
Délais de traitement des dossiers (jours)**	588	552	501	419

Remarques :

* Les appels actifs à la fin de l'exercice pour le TDPO ne sont rapportés que nouvellement et ces données ne sont pas disponibles pour les exercices précédents.

** Le délai de traitement des dossiers comprend tous les dossiers clos au cours de la période, quelle que soit la méthode de clôture et, à cause des stratégies de récupération mises en œuvre en 2022-2023, les délais ont augmenté en raison du traitement des dossiers plus anciens.

Tableau 2 : Types de décisions rendues par le TDPO

Type de décisions	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Décision finale sur le fond	33	16	55	50
Constat de discrimination	16	9	33	26
Absence de discrimination	17	7	22	24
Décisions finales autres que sur le fond*	1 406	1 126	S.O.	S.O.
Décisions provisoires (pour traiter des questions de procédure)	354	119	422	424
Réexamen	121	219	185	90
Violation d'un règlement	7	2	17	10

Remarque :

* Le TDPO a commencé à rendre compte de ce point de données au cours de l'exercice 2021-2022.

Tableau 3 : Requêtes selon le domaine social

Domaine social*	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Emploi	60 %	53 %	55 %	62 %
Biens, services et installations	28 %	35 %	33 %	25 %
Logement	9 %	8 %	9 %	9 %
Contrats	1 %	1 %	1 %	1 %
Adhésion à une association professionnelle	2 %	2 %	1 %	1 %
Aucun domaine social	0 %	1 %	1 %	2 %

Remarque :

* Certaines demandes portant sur des allégations de discrimination dans plus d'un domaine social, les totaux peuvent dépasser 100 %.

Tableau 4 : Requêtes selon le motif

Audiences et médiation	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Handicap	55 %	56 %	59 %	53 %
Représailles	28 %	26 %	26 %	28 %
Race	25 %	24 %	26 %	25 %
Couleur	18 %	16 %	18 %	18 %
Âge	14 %	11 %	12 %	14 %
Origine ethnique	16 %	16 %	17 %	18 %
Lieu d'origine	12 %	11 %	13 %	14 %

Situation de famille	12 %	10 %	11 %	12 %
Ancêtre	11 %	11 %	13 %	13 %
Sexe, grossesse et harcèlement sexuel	16 %	15 %	16 %	18 %
Sollicitation ou avances sexuelles	4 %	4 %	4 %	5 %
Orientation sexuelle	5 %	4 %	4 %	4 %
Identité sexuelle	8 %	5 %	6 %	5 %

Expression de l'identité sexuelle	5 %	3 %	3 %	3 %
Croyance	13 %	12 %	6 %	8 %
État matrimonial	6 %	6 %	6 %	6 %
Association	7 %	7 %	7 %	5 %
Citoyenneté	5 %	5 %	5 %	5 %
Casier judiciaire	2 %	2 %	2 %	2 %
État d'assisté social	2 %	2 %	1 %	2 %
Audiences et médiation	0 %	1 %	1 %	2 %

Remarque :

* Certaines demandes portant sur des allégations de discrimination selon plus d'un motif, les totaux peuvent dépasser 100 %.

Tableau 5 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés du TDPO	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant le TDPO	S.O.										
Audiences en personne tenues		1	S.O.	3	S.O.	2	S.O.	2	S.O.	8	S.O.
Audiences électroniques tenues		398	S.O.	482	S.O.	830	S.O.	306	S.O.	2 016	S.O.
Audiences sur pièces tenues*		S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0	S.O.
Nombre de demandes de mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par le TDPO	S.O.	16	S.O.	8	S.O.	10	S.O.	10	S.O.	44	S.O.
Pourcentage d'audiences prévues dans les 180 jours civils suivant la date à laquelle la demande est prête à être entendue**	S.O.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.
Pourcentage de médiations prévues dans les 150 jours	70 %	492	94 %	292	94 %	232	95 %	312	97 %	1 328	95 %

civils à compter de la date à laquelle les parties ont convenu de la médiation											
Décisions rendues dans les six mois suivant l'audience finale	70 %	58	53 %	45	45 %	12	17 %	62	55 %	177	43 %
Pourcentage de dossiers au cours du cycle de vie de 18 mois pour le TDPO	70 %	4 400	48 %	4 248	46 %	4 323	45 %	4 350	45 %	4 350	45 %
Pourcentage de dossiers réglés par des moyens extrajudiciaires de règlement des différends (en totalité ou en partie) au TDPO	S.O.	138	60 %	171	54 %	176	46 %	71	45 %	556	51 %

Remarque :

* En raison des contraintes du système de gestion des dossiers du tribunal, le TDPO n'est pas en mesure de rendre compte des audiences sur pièces tenues, mais il cherche à apporter des améliorations futures qui permettront de le faire.

** Le TDPO n'est pas en mesure de rendre compte du pourcentage d'audiences prévues pour cet exercice à cause de problèmes d'intégrité des données de son système de gestion des dossiers. Des solutions sont à l'étude pour s'assurer que cet IRC fait l'objet de rapports à l'avenir.

Commission de la location immobilière

La Commission de la location immobilière (CLI) règle les différends locatifs entre locateurs et locataires et les différends relatifs aux expulsions dans les coopératives d'habitation à but non lucratif.

Ses pouvoirs et sa compétence lui sont conférés par la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* (LLUH) et la *Loi de 1990 sur l'exercice des compétences légales*. La CLI a également pour mandat de fournir des renseignements aux locateurs et aux locataires sur leurs droits et responsabilités en vertu de la LLUH.

Points saillants des activités

En 2022-2023, la CLI s'est consacrée inlassablement à sa mission de réduire son arriéré et d'assurer un service opportun, équitable et adapté à tous les Ontariens.

La CLI avait subi des pressions importantes et bien documentées avant 2020, à cause du nombre insuffisant d'arbitres et d'un système de gestion des dossiers obsolète; ces pressions-ci ont été amplifiées par la pandémie de COVID-19. Le moratoire de cinq mois sur les audiences d'expulsion de mars à août 2020 a entraîné l'ajout d'environ 25 000 dossiers à la charge de travail de la CLI.

Au cours des deux dernières années et demie, la CLI s'est fondamentalement transformée, passant d'une organisation régionale qui repose fortement sur les audiences sur papier et en personne à une organisation provinciale qui tient des audiences virtuelles, avec un processus de demande qui est, à l'heure actuelle, principalement numérique et en ligne. Bien que cette transformation ait causé des perturbations, nous sommes convaincus qu'elle a abouti à un modèle opérationnel plus efficace. À long terme, ce nouveau processus sera plus pratique pour nos utilisateurs et permettra un règlement rapide des différends.

Au cours du dernier exercice, bien que la CLI ait reçu un volume de demandes plus élevé que les deux années précédentes, le nombre de questions réglées en 2022-2023 a été inférieur. L'augmentation des demandes devant la CLI peut être attribuée à divers facteurs à mesure que l'Ontario s'adapte à un monde post-COVID. Certaines questions dont la CLI est saisie peuvent être complexes et nécessiter plus de temps ou d'attention pour que les règlements soient justes et équitables.

Au début de 2023, Tribunaux décisionnels Ontario a terminé la mise en œuvre du nouveau système de gestion des dossiers de la CLI et a supprimé CMORE, son ancien système. Bien que la transition vers le nouveau système n'ait pas été sans difficulté, le portail simplifiera le processus de règlement des différends et fournira diverses nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs. Cela permet aux parties de déposer et de payer leurs demandes auprès de la CLI en ligne, de téléverser les preuves directement dans le système, de consulter et d'échanger des documents avec d'autres parties et de consulter l'état de leur demande, y compris toute ordonnance rendue en rapport avec leur dossier. Le système comporte également des fonctionnalités qui permettent aux parties de communiquer entre elles pour discuter des possibilités de règlement ou demander l'aide d'un agent de règlement des différends de la CLI afin de parvenir à une entente.

Tout au long de l'exercice, de nombreuses améliorations ont été apportées au portail dans le cadre de l'objectif de la CLI d'offrir une expérience utilisateur numérique intégrée de bout en bout, notamment :

- Demandes de services de médiation : cette nouvelle fonctionnalité a été introduite pour permettre aux parties de demander un soutien rapide pour régler leurs questions avant une audience;
- Outil d'autoétablissement du rôle : en mars 2023, l'outil d'autoétablissement du rôle a été mis en œuvre, permettant aux demandeurs admissibles et/ou à leurs représentants de choisir la date et le créneau horaire de leur audience par l'intermédiaire du portail;
- Demandes disponibles : Tout au long de l'exercice, la CLI a commencé à augmenter le nombre de demandes pouvant être déposées en ligne. Au 31 mars 2023, il y avait, au total, 12 demandes différentes proposées aux utilisateurs.

La CLI continuera d'apporter des mises à jour et des améliorations aux fonctionnalités et aux processus à la lumière des commentaires reçus des utilisateurs et des parties prenantes. Nous nous attendons à ce que la commodité et l'efficacité offertes par le nouveau portail nous aident à avancer dans l'élimination de l'arriéré au cours de l'année à venir.

Une autre priorité de la CLI au cours du dernier exercice a été le recrutement d'arbitres et de membres du personnel. En avril 2022, le gouvernement a annoncé un financement de 4,5 millions de dollars sur trois ans pour trois

arbitres et dix employés supplémentaires. Cette annonce a été suivie d'un investissement dans 35 employés supplémentaires à la fin de 2022 et au printemps 2023 dans 40 ETP d'arbitres supplémentaires ainsi que cinq ETP d'employés. Ces investissements fourniront une assistance bienvenue afin que nous puissions accélérer les résultats, écourter les délais d'attente et améliorer l'expérience globale lorsque les utilisateurs ont besoin de recourir à la Commission. Au 31 mars 2023, la liste d'arbitres comprenait 39 membres à temps plein et 46 membres à temps partiel.

Parmi les autres moyens par lesquels la CLI continue de rechercher des possibilités et des solutions pour remédier aux retards de service, citons :

- Examen continu des processus opérationnels, y compris les recommandations Lean et Ombudsman, en vue de simplifier les procédures;
- Optimiser la taille des blocs d'audiences, en particulier pour les requêtes L1/L9, afin d'utiliser au mieux les ressources décisionnelles;
- Organiser des séances de formation à l'intention des arbitres sur la rédaction simplifiée des ordonnances, la gestion des salles d'audience et la préparation des dossiers pour améliorer l'efficacité des membres;
- Maximiser l'efficacité opérationnelle et décisionnelle grâce au développement progressif et au déploiement de fonctionnalités et de documents dans le portail;
- Lancer un service d'assistance technique pour résoudre les problèmes liés à Zoom des parties pendant les audiences (aux fins d'une utilisation plus efficace du temps d'audience);
- Déployer l'initiative des ordonnances prononcées à l'audience, un nouveau processus permettant aux arbitres de rendre des ordonnances simples et directes par courrier électronique aux parties lors de leur audience;
- Lancer les audiences en soirée et en fin de semaine principalement pour les questions ajournées et avec le consentement de toutes les parties.

En 2022-2023, la CLI a également poursuivi son engagement à soutenir les utilisateurs en examinant et en mettant à jour plusieurs ressources en ligne. Par exemple, des dépliants mis à jour pour les locataires en Ontario et contenant des informations clés à l'intention des propriétaires et des locataires, l'introduction d'un nouveau formulaire de paiement par carte de crédit pour protéger les renseignements personnels des requérants, et des mises à jour opérationnelles uniformes sur la page Web de la CLI, afin que les utilisateurs soient tenus au courant de ce qui se passe à la CLI.

Tout au long de l'exercice, la CLI a continué de mobiliser les parties prenantes au moyen de communications périodiques concernant le portail, améliorant l'expérience utilisateur et la fonctionnalité du système, y compris la simplification et la mise en œuvre de ces processus.

En septembre 2022, la CLI a animé des séances de formation et d'information pour les utilisateurs du portail afin de passer en revue certaines de ses fonctionnalités et de répondre aux questions courantes.

Au cours de l'exercice, la CLI a tenu sept audiences en personne.

Statistiques

Tableau 1 : Requêtes à la CLI

Requêtes	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Requêtes reçues	73 208*	61 705**	48 422**
Requêtes réglées**	52 986	61 868	35 983
Dossiers actifs à la fin de l'exercice***	53 057	32 800	34 731

Remarques :

* Les totaux comprennent les demandes d'expulsion de logements coopératifs à but non lucratif déposées dans le nouveau système de gestion de cas de la CLI.

**Les totaux ne comprennent pas les demandes d'expulsion des coopératives d'habitation à but non lucratif.

*** En 2022-2023, 47 % des requêtes ont été réglées à l'audience (contestation ou non-contestation ordonnée à l'audience; ordonnance faisant suite à une révision), 6 % par médiation (règlement par médiation; règlement par médiation ordonné à l'audience – 11 %), et 29 % abandonnées.

**** Parfois, les demandes « réglées » sont réactivées dans le système de gestion de dossiers (par exemple, lorsque la CLI accueille une requête en révision d'une ordonnance). Ainsi, une même requête peut mener à plus d'un règlement. Par conséquent, le nombre de dossiers actifs à la fin de l'exercice n'équivaut pas nécessairement au nombre de requêtes pour l'exercice précédent plus le nombre de « requêtes reçues » et moins celui de « requêtes réglées ».

Tableau 2 : Requêtes de locateurs reçues, selon le type

Type de dossier	Description de la requête	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
A1	Requête relative au champ d'application de la loi	138	115	96	102
A2	Sous-location ou cession	532	376	383	491
A3	Requête conjointe (comprend généralement une requête L1)	2 447	1 321	1 065	2 986
A4	Modification du montant de la réduction du loyer	7	55	109	86
L1	Résiliation et expulsion pour non-paiement du loyer	37 690	31 240	24 481	44 621
L2	Résiliation pour d'autres raisons et expulsion	15 354	13 937	11 031	15 732
L3	Résiliation sur préavis ou consentement du locataire	2 656	2 289	1 391	1 877
L4	Résiliation pour non-respect du règlement	3 366	3 545	1 551	5 156
L5	Augmentation supérieure au taux légal	605	613	404	758

L6	Révision d'un ordre provincial d'exécution de travaux	0	0	1	1
L7	Transfert d'un locataire dans une maison de soins	2	2	6	1
L8	Changement de serrure par le locataire	46	35	25	41
L9	Requête visant la perception du loyer	615	931	1 104	900
L10	Requête visant la perception d'un montant dû par un ancien locataire	992	3	S.O.	S.O.
Total		64 450	54 459	41 647	72 752

Tableau 3 : Requêtes de locataires reçues, selon le type

Type de dossier	Description de la requête	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
A1	Requête relative au champ d'application de la loi	114	80	64	85
A2	Sous-location ou cession	72	59	74	62
A3	Requête conjointe	1 372	860	583	1 610
A4	Modification du montant de la réduction du loyer	0	1	1	0

T1	Remboursement (p. ex., loyer illégal)	1 105	843	718	884
T2	Droits du locataire	2 874	2 991	3 145	3 072
T3	Diminution du loyer	116	99	68	78
T4	Manquement du locateur – augmentation supérieure au taux légal	25	8	4	4
T5	Avis de résiliation donné de mauvaise foi	1 067	550	316	408
T6	Entretien	1 697	1 751	1 795	1 914
T7	Compteurs individuels	13	4	7	5
Total		8 455	7 246	6 775	8 122

Tableau 4 : Requêtes de coopératives d'habitation reçues, selon le type

Type de dossier	Description de la requête	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
C1	Demande de résiliation de l'occupation et d'expulsion d'un membre de la coopérative d'habitation pour non-paiement des frais de logement mensuels courants et aux fins de la perception des frais de logement que doit le membre	230	124	88	217

C1/2	Requêtes C1 et C2 combinées	98	61	32	116
C2	Demande de résiliation de l'occupation du logement réservé aux membres et d'expulsion du membre	131	67	73	141
C3	Demande de résiliation de l'occupation du logement réservé aux membres et d'expulsion du membre – fondée sur le consentement ou un avis du membre	1	3	3	3
C4	Demande de résiliation de l'occupation du logement réservé aux membres et d'expulsion du membre parce que celui-ci n'a pas respecté les conditions d'un règlement ou d'une ordonnance	41	45	22	91
Total		501	300	218	568

Tableau 5 : InfoCentre

Appels	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Appels pris en charge	122 933	164 521	197 927	201 871
Durée moyenne des appels	5 min 13 s	5 min	5 min 3 s	4 min 37 s
Temps d'attente moyen	36 min 33 s	22 min 46 s	15 min 57 s	17 min 36 s

Tableau 6 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés de la CLI*	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant la CLI	2022 - 2023										
	S.O.										
Audiences en personne tenues		0	S.O.	3	S.O.	3	S.O.	1	S.O.	7	S.O.
Audiences électroniques tenues		5 982	S.O.	12 164	S.O.	7 206	S.O.	17 898	S.O.	43 250	S.O.
Audiences sur pièces tenues		160	S.O.	76	S.O.	24	S.O.	23	S.O.	283	S.O.
Nombre de demandes de mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par la CLI	S.O.	146	S.O.	116	S.O.	79	S.O.	116	S.O.	457	S.O.
Pourcentage d'audience	80 %	272	14 %	218	5 %	315	6 %	579	3 %	1 384	7 %

s prévues dans les 50 jours civils pour les requêtes L1** et L9*** et dans les 55 jours civils pour toutes les autres requêtes, à l'exception des requêtes L5**** et A4***** à compter de la date de réception de la requête											
Décisions rendues dans les 20 jours civils pour les requêtes L 1 et L9 et dans les 35 jours civils pour toutes les requêtes, à l'exception des requêtes L 5 et A4 à compter de la fin de l'audience finale	S.O.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.
Pourcentage de	80 %	15 351	38 %	16 316	36 %	17 271	34 %	19 816	37 %	19 816	37 %

dossiers dans le cycle de vie des 90 jours civils pour toutes les requêtes, à l'exception des requêtes L 5 et A4 pour la CLI											
Pourcentage de dossiers réglés par des moyens extrajudiciaires de règlement des différends (en totalité ou en partie) à la CLI	S.O.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.	À.D.

Remarques :

* Au cours de la dernière année, la CLI a opéré à partir de deux systèmes de gestion des dossiers, durant son passage de son ancien système (CMORE) au nouveau Portail de Tribunaux décisionnels Ontario. Par conséquent, la CLI n'est pas en mesure de rendre compte de certains IRC pour le dernier exercice.

L1 Requête d'expulsion d'un locataire pour non-paiement du loyer et de recouvrement du loyer dû par le locataire.

*** L9 : Requête visant la perception du loyer que doit le locataire.

**** L5 : Requête en augmentation de loyer supérieure au taux légal.

***** A4 : Requête en modification du montant de la réduction du loyer.

Tribunal d'appel en matière de permis

Le Tribunal d'appel en matière de permis (TAMP instruit des requêtes et règle des différends concernant des demandes d'indemnisation et des activités de délivrance de permis réglementées par le gouvernement provincial, y compris celles relevant d'autorités administratives désignées. Le TAMP compte actuellement deux grands services : Services généraux (SG-TAMP) et Service d'aide relative aux indemnités d'accident automobile (SAIAA-TAMP).

Ses pouvoirs et sa compétence lui sont conférés par les lois suivantes :

- *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- *Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario*
- *Loi de 2003 sur la stabilisation des taux d'assurance-automobile*
- *Loi de 1990 sur les huissiers*
- *Règl. de l'Ont. 332/12, section C, partie 3, pris en application de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment*
- *Loi de 2018 sur les licences liées au cannabis*
- *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*
- *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*
- *Loi de 1990 sur les services de recouvrement et de règlement de dette*
- *Loi de 1990 sur l'assurance-automobile obligatoire*
- *Loi de 1998 sur les condominiums*
- *Loi de 2015 sur les services de gestion de condominiums*
- *Loi de 2002 sur la protection du consommateur*
- *Loi de 1990 sur les renseignements concernant le consommateur*
- *Loi de 1990 sur les pratiques de commerce discriminatoires*
- *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation*
- *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*
- *Code de la route (1990)*
 - Sous-alinéa 32(5)(b)(i) – Examen médical
 - Paragraphe 47(1) – Examen médical et immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire
 - Paragraphes 17(2) et (3) : Immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire)
 - Paragraphe 48.3(2) : Suspension du permis de conduire
 - Article 82.1 – Mise en fourrière d'un véhicule utilitaire et suspension du certificat d'immatriculation

- Paragraphe 95(1) – Permis d’inspection des véhicules automobiles
- Paragraphe 55.1 (3) – Mise en fourrière d’un véhicule automobile
- *Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux*
- *Loi de 1998 sur l’adoption internationale*
- *Loi de 1999 sur le Tribunal d’appel en matière de permis*
- *Loi de 2019 sur les permis d’alcool et la réglementation des alcools*
- *Loi de 1990 sur l’indemnisation des victimes d’accidents de véhicules automobiles*
- *Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles*
- *Loi de 2017 sur l’agrément en matière de construction de logements neufs (LACLN)*
- *Loi de 1990 sur le Régime de garanties des logements neufs de l’Ontario*
- *Loi de 2008 concernant les prêts sur salaire*
- *Loi de 2000 favorisant le choix et l’excellence au niveau postsecondaire, Règl. de l’Ont. 279/02*
- *Loi de 2005 sur les collèges privés d’enseignement professionnel*
- *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d’enquête*
- *Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier*
- *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*
- *Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité*
- *Loi de 2017 sur la vente de billets*
- *Loi de 2002 sur le secteur du voyage*
- *Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance*

Points saillants des activités

L’exercice 2022-2023 a montré les importants progrès réalisés au TAMP pour assurer un accès rapide à un règlement des différends équitable et efficace. Le SAIAA-TAMP a réussi à remédier aux retards en réduisant de moitié le temps écoulé entre la demande et la conférence préparatoire, puis entre celle-ci et l’audience au cours de l’année. Au 31 mars 2023, un nombre plus élevé de dossiers se trouvaient dans le cycle de vie cible de 12 mois pour le TAMP (74 %) qu’au début de l’exercice. Bien qu’il y ait encore du travail à accomplir, les progrès réalisés au cours de la deuxième moitié de l’exercice ont été considérables.

Le SAIAA-TAMP a considérablement réduit son arriéré. Il a clôturé plus d’appels qu’il n’en a ouvert, et ce, pour la première fois depuis sa constitution. Il a également augmenté le nombre de conférences préparatoires, de conférences

de règlement et d'audiences prévues et a clos beaucoup plus de dossiers qu'au cours de n'importe quel exercice depuis le début de ses activités. Pour la première fois depuis sa constitution en 2016, le SAIAA-TAMP compte moins de cas actifs à la fin de l'année.

Les progrès réalisés au TAMP sont en grande partie dus à l'attention portée à des domaines clés comme le recrutement des membres et du personnel, l'augmentation du nombre d'audiences, la gestion active des dossiers et le réalignement des processus. La formation et le perfectionnement continus des compétences clés en matière d'arbitrage, y compris la rédaction de décisions et la gestion des dossiers, y ont aussi fortement contribué.

Les progrès ont également été facilités par les initiatives lancées au quatrième trimestre de l'exercice précédent, comme le passage à un processus d'établissement du rôle après consultation des parties. En raison de la simplification du calendrier du TAMP, le nombre d'ajournements et le nombre record d'appels réglés ont été réduits, diminuant ainsi nettement l'arriéré de traitement des dossiers.

Les améliorations apportées aux processus et aux procédures ainsi que l'ajout de nouveaux arbitres et de nouvelles ressources en personnel ont entraîné une réduction significative des délais de traitement globaux et par la suite, l'augmentation du nombre d'événements programmés et de règlement des dossiers tout au long de l'exercice.

Le SG-TAMP a élargi le type d'appels qu'elle entend, en ajoutant plusieurs nouveaux types d'appels pour l'arbitrage. Le SG-TAMP a apporté des modifications pour assurer la préparation à la mise en place des processus opérationnels et répondre efficacement à toute augmentation du nombre d'appels. L'accent a également été mis sur la formation des arbitres pour les nouveaux appels, y compris les sanctions administratives pécuniaires.

En 2022-2023, le SG-TAMP a ajouté les nouvelles compétences législatives suivantes à son mandat :

- *Loi de 2020 sur la confiance envers les services immobiliers*
- *Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité*
- *Loi de 2017 sur l'agrément en matière de construction de logements neufs*

Au cours du dernier exercice, le TAMP a fréquemment consulté diverses parties prenantes. Grâce à l'établissement de nouvelles relations avec les parties prenantes et à la mobilisation continue des parties prenantes existantes, le TAMP a fait de grands progrès pour répondre à l'une des plus grandes préoccupations des parties prenantes, à savoir réduire considérablement les retards de service.

Le TAMP a également continué à répondre aux besoins des parties prenantes. Par exemple, à l'été 2022, des modifications ont été apportées au modèle d'établissement du rôle après consultation des parties en fonction des commentaires des parties prenantes. Ces modifications ont permis d'élargir l'éventail des dates d'établissement de rôles pour les audiences orales, et ils continuent d'être bénéfiques et de créer des gains en efficacité opérationnelle. Au quatrième trimestre, le TAMP a mobilisé ses parties prenantes dans la phase initiale de consultation sur une mise à jour des Règles communes de pratique et de procédure. Ces consultations se déroulent au cours de l'exercice 2023-2024.

Alors que la grande majorité des audiences ont eu lieu virtuellement en 2022-2023, le TAMP a tenu une seule audience en personne.

Statistiques

Tableau 1 : Répartition des dossiers aux SG-TAMP

Nombre de dossiers	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Dossiers d'appels reçus	625	595	483	686
Dossiers d'appel clos	688	572	455	736
Dossiers d'appel actifs à la fin de l'exercice	126	190	164	138
Conférences préparatoires tenues	564	535	574	902
Décisions rendues	235	200	157	228

Tableau 2 : Répartition des dossiers aux SAIAA-TAMP

Nombre de dossiers	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Dossiers d'appels reçus	13 983	15 800	15 619	14 711
Dossiers d'appel clos	16 257	11 668	13 712	12 087
Dossiers d'appel actifs à la fin de l'exercice	13 903	16 204	12 066	9 571
Conférences préparatoires tenues	11 411	7 752	11 519	9 971
Décisions rendues	587	555	664	396
Requêtes réglées/retirées	15 337	11 116	13 011	11 433

Tableau 3 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés du TAMP	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
	2022-2023	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant le TAMP	S.O.										
Audiences en personne tenues		0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	1	S.O.	1	S.O.
Audiences électroniques tenues		2 213	S.O.	2 915	S.O.	4 017	S.O.	4 602	S.O.	13 747	S.O.
Audiences sur pièces tenues		153	S.O.	158	S.O.	155	S.O.	14	S.O.	480	S.O.
Nombre de demandes de	S.O.	2	S.O.	3	S.O.	S.O.	S.O.	1	S.O.	6	S.O.

mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par le TAMP											
Pourcentage des premières audiences (c.-à-d. une conférence préparatoire) prévues dans les 60 jours civils pour le SG-TAMP et dans les 90 jours civils pour le SAIAA-TAMP à compter de la réception d'un appel/d'une requête complets	80 %	2 795	84 %	3 127	100 %	3 628	100 %	3 923	100 %	13 473	96 %
Décisions* rendues dans les 90 jours civils suivant l'audience finale	80 %	80	58 %	70	71 %	58	83 %	88	72 %	296	71 %
Pourcentage de dossiers au cours du cycle de vie de 12 mois pour le TAMP	80 %	12 441	72 %	11 842	69 %	11 295	72 %	10 388	74 %	10 388	74 %
Pourcentage de dossiers réglés par des moyens extrajudiciaires de règlement des différends (en totalité ou		0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	1	S.O.	7 357	44 %

en partie) au TAMP											
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Remarque :

* L'indicateur de rendement clé (IRC) des décisions rendues par le TAMP ne comprend pas les rapports et les ordonnances des conférences préparatoires, les motions ou les ordonnances d'ajournement qui représentent plus de 90 % des décisions totales du TAMP. Les statistiques sur les décisions rendues pour les divisions au sein du TAMP (SAIAA-TAMP et SG-TAMP) sont regroupées à l'aide d'une moyenne pondérée du nombre de décisions publiées dans chaque division. L'inclusion des types de décisions sera réexaminée pour une future itération de l'élaboration des IRC de Tribunaux décisionnels Ontario.

Commission civile de l'Ontario sur la police

La Commission civile de l'Ontario sur la police (CCOP) statue sur des requêtes, mène des enquêtes et règle des différends relativement à la surveillance et à la prestation des services policiers. Elle entend les appels interjetés contre des décisions disciplinaires des services de police et effectue des enquêtes sur la conduite des chefs de police, des agents de police et des membres des commissions des services policiers.

La CCOP compte deux divisions : une division décisionnelle et une division des enquêtes. Ces divisions exercent leurs activités de façon indépendante sous la direction d'un greffier. Les pouvoirs et la compétence de la CCOP lui sont conférés par la *Loi de 1990 sur les services policiers*.

Points saillants des activités

En mars 2019, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2019 sur la refonte complète des services de police de l'Ontario* (LRCSPO), qui a apporté de nombreux changements à la surveillance des services policiers dans la province. La CCOP ne faisait pas partie du nouveau cadre de surveillance et sera dissoute après une période de transition appropriée à une date qui reste à déterminer. Des groupes de travail interministériels ont été formés pour faciliter l'échange de documents et de renseignements provisoires afin de soutenir le nouveau cadre en vertu de la LRCSPO. Parallèlement, la CCOP a continué de traiter les dossiers, d'entendre les appels et de mener des enquêtes.

Les devoirs et pouvoirs de la CCOP d'enquêter sur les affaires policières découlent de l'article 25 de la *Loi de 1990 sur les services policiers*. En vertu de cet article, la CCOP peut, à son gré, ouvrir des enquêtes de l'une des deux manières suivantes :

1. En réponse à des demandes de l'une des entités prescrites comme le solliciteur général, le directeur indépendant d'examen de la police, un conseil municipal et/ou une commission des services policiers municipaux.
2. De son propre chef, la CCOP examine les informations fournies par des personnes ou des organisations et agit en fonction de ces informations à son gré, y compris ouvrir une enquête formelle.

En 2022-2023, la CCOP a simplifié les processus pour améliorer l'efficacité opérationnelle et augmenter les ressources administratives et décisionnelles.

La CCOP a continué d'offrir de la formation aux arbitres et des possibilités de perfectionnement professionnel, y compris l'accès à la formation de la SOAR. Elle a également poursuivi la formation d'arbitres nommés conjointement afin d'améliorer la base de connaissances globale et de se tenir au courant de la pratique décisionnelle, de la législation et des changements réglementaires en attente propres à la CCOP et à sa législation applicable, à savoir la *Loi de 1990 sur les services policiers*.

La CCOP promeut un entendement collectif de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité. En 2022, la CCOP a augmenté son effectif bilingue à l'appui de l'engagement de Tribunaux décisionnels Ontario à fournir des services en français.

Au cours de l'exercice, la CCOP a mis à jour et amélioré sa liste des parties prenantes en y incluant les organisations faîtières qui assureront une sensibilisation complète des parties prenantes, la communication de nos IRC et une voie ouverte à la rétroaction.

Statistiques

Tableau 1 : Répartition des dossiers à la CCOP

Nombre de dossiers	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Dossiers d'appel ouverts	13	16	9	12
Dossiers d'appel clos	9	16	14	6
Dossiers d'appel actifs à la fin de l'exercice*	13	9	10	6
Décisions rendues	7	15	13	3

Remarque :

*En 2022-2023, la CCOP a reçu des appels complexes et nécessitant une importante gestion des dossiers par l'arbitre. Tous les dossiers ouverts continuent d'être arbitrés.

Tableau 2 : Répartition des dossiers d'enquête de la CCOP

Données	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Requêtes d'enquête reçues	0	2	3	2
Dossiers d'enquête clos	3	1	2	13
Dossiers d'enquête en cours	4	7	6	7

Remarques :

* Ces données d'enquête ont été modifiées par rapport aux rapports précédents afin de refléter le nombre total d'enquêtes menées en vertu de l'article 25 (conduite et/ou exercice des fonctions d'un agent de police, d'un chef de police, d'un membre des forces de l'ordre, d'un agent spécial, d'un agent d'application des règlements municipaux, d'un membre d'un conseil ou d'un agent de nomination en vertu de la *Loi de 2009 sur les services policiers interprovinciaux*, en plus de l'administration d'un corps de police municipale ou de la manière dont les services de police sont fournis à une municipalité) lancées sur demande et au gré de la CCOP.

Tableau 3 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés de la CCOP*	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant la CCOP	S.O.										
Audiences en personne tenues		0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
Audiences électroniques tenues		9	S.O.	2	S.O.	6	S.O.	7	S.O.	24	S.O.
Audiences sur pièces tenues		0	S.O.	1	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	1	S.O.
Nombre de demandes de	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par la CCOP											
Pourcentage d'audiences prévues dans les 90 jours civils suivant la réception d'une requête/d'un appel	80 %	2	63 %	2	100 %	6	100 %	2	100 %	12	91 %
Décisions rendues dans les 90 jours civils suivant l'audience finale	80 %	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	2	75 %	2	75 %
Pourcentage de dossiers au cours du cycle de vie des 12 mois (365 jours civils) pour la CCOP	80 %	6	60 %	5	63 %	8	73 %	10	77 %	10	77 %

Remarque :

* La CCOP ne mène pas de règlement extrajudiciaire des différends en raison de la compétence et du fonctionnement du tribunal. À ce titre, l'IRC pour le pourcentage de dossiers réglés par un règlement extrajudiciaire des différends ne sera pas rapporté.

Commission ontarienne des libérations conditionnelles

La Commission ontarienne des libérations conditionnelles (COLC) rend des décisions concernant la libération conditionnelle des demandeurs qui purgent une peine de moins de deux ans dans un établissement correctionnel provincial. Elle se prononce également sur les demandes d'absence temporaire d'un établissement correctionnel de plus de 72 heures.

Lorsqu'elle examine les demandes de libération conditionnelle et d'absence temporaire, la COLC fait de la sécurité publique sa priorité.

Sa compétence lui est conférée par la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition fédérale*. Ses pouvoirs et fonctions lui sont conférés par la *Loi de 1990 sur le ministère des Services correctionnels* de la province.

Points saillants des activités

Au cours de l'exercice 2022-2023, la COLC a continué de simplifier ses processus pour assurer la cohérence de l'ensemble de l'équipe des opérations, ce qui comprenait des améliorations aux formulaires, aux processus et aux lignes directrices.

Les formulaires et le matériel destiné au public de la COLC ont été mis à jour pour s'assurer qu'ils demeurent accessibles et disponibles en anglais et en français. La COLC a également continué à fournir des services adaptés sur le plan culturel aux demandeurs autochtones (Premières Nations, Inuits, Métis). La COLC a mis en œuvre une approche axée sur le demandeur autochtone d'une audience en cercle qui lui permet de communiquer son plan de libération conditionnelle avec l'Aîné de la COLC avant l'audience, ce qui améliore l'équité procédurale et renforce le soutien culturel fourni par l'Aîné.

La COLC a encore amélioré les processus d'audience en autorisant jusqu'à deux assistants pour les parties à chaque audience et a fourni des renseignements supplémentaires aux demandeurs de libération conditionnelle sur les prochaines étapes, une fois sa décision d'accorder ou de refuser la libération conditionnelle rendue. En outre, la COLC a apporté des améliorations à son modèle d'arbitrage actif, l'un des objectifs étant de réduire les questions au cours de chaque audience.

En février 2022, dans le cadre du travail continu du gouvernement pour améliorer la sécurité publique, la COLC est passée du Programme de surveillance électronique (ESP) au Système de positionnement mondial (GPS). Le suivi GPS permet à la COLC de créer des ordonnances de libération qui incluent des conditions de surveillance des mouvements des clients au sein de sa collectivité, augmentant la responsabilité des clients et la capacité du personnel du ministère du Solliciteur général (SOLGEN) et des services de police à surveiller la conformité. Rapidement, la COLC et ses partenaires communautaires ont veillé à ce que tous les libérés conditionnels aux conditions de l'ESP soient informés et consentent au transfert vers le nouveau système de surveillance d'ici le 13 mai 2022.

La COLC a commencé à faire passer les audiences ordinaires de la téléconférence à la plateforme Zoom pour les demandeurs non autochtones dans les établissements correctionnels provinciaux.

Au cours de la période 2022-2023, la COLC a mené la plupart de ses audiences sur pièces et virtuellement, et a tenu une audience en personne.

La COLC a reçu six demandes de mesures d'adaptation pour les formes d'audience. Des conférences préparatoires à l'audience ont eu lieu, ce qui a permis aux membres de l'audience de poser des questions sur les demandes de mesures d'adaptation et de mieux évaluer les besoins des demandeurs. Les demandeurs d'une audience en personne ont participé sur Zoom plutôt que lors d'une audience par téléconférence. Les mesures d'adaptation approuvées ont permis aux demandeurs de participer pleinement au processus d'audience.

La COLC a organisé une formation mensuelle des membres sur des questions touchant la sécurité publique, notamment les crimes contre les enfants, la rédaction de décisions et la compréhension de l'intersection entre la libération conditionnelle et le droit pénal. La COLC a également participé à des occasions de formation externe à la Formation annuelle sur l'évaluation des risques offerte par la Commission des libérations conditionnelles du Canada, au Congrès mondial sur la probation et la libération conditionnelle ainsi qu'à la formation offerte par la SOAR.

La COLC a tenu de nombreuses séances de mobilisation des parties prenantes virtuellement avec les autorités de mise en liberté surveillée partout au Canada, le SOLGEN et la Criminal Lawyers Association. La COLC reste attachée à la

participation des parties prenantes et continue de renforcer les relations positives.

Statistiques

Tableau 1 : Répartition des dossiers à la CCOP

Nombre de dossiers	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019*
Requêtes reçues	3 373	3 111	3 012	4 220	3 828
Décisions rendues	2 559	2 335	3 012	4 220	3 828

Remarques :

* En raison des différences dans la comptabilisation des demandes reçues, des décisions rendues et des audiences, les chiffres diffèrent grandement de ceux des exercices précédents, la COLC s'appuyant alors sur des statistiques du ministère du Solliciteur général. Les chiffres des exercices précédents ne sont donc pas directement comparables.

Tableau 2 : Jours d'audience de la COLC

Détails	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Nombre total de jours d'audience*	1 024	894	928

Remarque :

* Les jours d'audience sont mesurés par toute partie d'une journée où les membres ont été affectés à la tenue d'une audience. Les audiences sur pièces ne sont pas incluses dans ce total.

Tableau 3 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés de la COLC*	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant la COLC	S.O.										
Audiences en personne tenues		0	S.O.	1	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	1	S.O.
Audiences électroniques tenues		290	S.O.	281	S.O.	259	S.O.	266	S.O.	1 096	S.O.
Audiences sur pièces tenues		394	S.O.	339	S.O.	346	S.O.	304	S.O.	1 383	S.O.
Nombre de demandes de mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par la COLC	S.O.	2	S.O.	1	S.O.	2	S.O.	1	S.O.	6	S.O.
Pourcentage d'audiences prévues avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle	80 %	195	100 %	200	100 %	172	99 %	180	100 %	747	100 %
Décisions rendues par date d'admissibilité à la libération conditionnelle	100 %	196	100 %	200	100 %	172	99 %	180	100 %	748	100 %

Remarque :

* La CLOC n'a pas de cycle de vie des dossiers standard, car tous les dossiers sont actifs jusqu'à ce que les demandeurs soient libérés d'un établissement et que la décision rendue soit déterminée par la date d'admissibilité à la libération conditionnelle, et non par une

période prédéfinie. Par conséquent, la COLC n'a pas de cycle de vie des dossiers et ne rendra pas compte du pourcentage des dossiers dans les IRC du cycle de vie des dossiers. La COLC ne conduit pas non plus de règlement extrajudiciaire des différends, car la compétence et les opérations de ce tribunal n'incluent pas la médiation ou d'autres méthodes de règlement extrajudiciaire des différends. À ce titre, ils ne rendront pas compte de l'IRC pour le pourcentage de dossiers réglés par un règlement extrajudiciaire des différends.

Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario (français et anglais)

Les Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario (TEDO) entendent les appels interjetés par les parents qui n'ont pas réussi à résoudre leur différend avec leur conseil scolaire quant à l'identification et au placement d'un élève surdoué ou en difficulté.

Ses pouvoirs et sa compétence lui sont conférés par la *Loi de 1990 sur l'éducation* et la *Loi de 1990 sur l'exercice des compétences légales*.

Points saillants des activités

En 2022-2023, le TEDO – anglais a reçu un appel. Une audience a été tenue virtuellement pour satisfaire au modèle Priorité au numérique de Tribunaux décisionnels Ontario.

Le TEDO – français n'a pas reçu d'appels au cours de cet exercice.

Statistiques

Tableau 1 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés des TEDO (français et anglais)	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant les TEDO	S.O.										
Audiences en personne tenues		0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
Audiences sur électroniques tenues		0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	2	S.O.	2	S.O.
Audiences sur pièces tenues		0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
Nombre de demandes de	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par les TEDO											
Pourcentage d'audiences prévues dans les 60 jours civils à compter de la date d'admissibilité d'une requête	80 %	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	2	100 %	2	100 %
Décisions rendues dans les 60 jours civils suivant l'audience finale	80 %	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	2	100 %	2	100 %
Pourcentage de dossiers dans un cycle de vie de sept mois pour les TEDO	80 %	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	1	100 %	1	100 %
Pourcentage de dossiers réglés par des moyens extrajudiciaires de règlement des différends (en totalité ou en partie) aux TEDO	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Tribunal de l'aide sociale

Le Tribunal de l'aide sociale (TAS) évalue les appels des requérants à qui l'on a refusé l'aide sociale et des bénéficiaires de l'aide sociale qui interjettent appel d'une décision concernant leur admissibilité ou le montant auquel ils ont droit.

Ses pouvoirs et sa compétence lui sont conférés par la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* et la *Loi de 1990 sur l'exercice des compétences légales*.

Points saillants des activités

Au cours de l'exercice, le TAS a continué de mettre en œuvre l'approche Priorité au numérique de Tribunaux décisionnels Ontario tout en fournissant des mesures d'adaptation au besoin pour assurer l'accès à la justice.

Alors que la grande majorité des audiences sont tenues virtuellement, le TAS a tenu 24 audiences en personne en 2022-2023.

Le TAS a considérablement réduit son arriéré au cours du dernier exercice, en partie en modifiant la planification des appels et en mettant l'accent sur les questions des dossiers plus tôt. Cette modification a permis aux parties d'obtenir des résultats plus rapidement dans leurs dossiers, tout en fournissant des services de règlement des différends équitables et efficaces. Tout au long de l'exercice 2022-2023, ces pratiques, qui s'appuient aussi sur d'autres améliorations et changements, ont réduit de 38 % de la charge de travail active du TAS de 2020-2021. Il s'agit d'une étape et d'un succès considérables pour le TAS.

Au cours de la dernière année, le TAS a continué de clore plus de dossiers qu'il n'en ouvre chaque mois, ce qui a entraîné une diminution constante du nombre d'appels en instance et une réduction globale de l'arriéré. Le TAS a également diminué le nombre de dossiers actifs de plus de 300 jours ainsi que le nombre moyen de jours entre la réception d'une demande et la prise d'une décision, et entre une audience et une décision. Ce sont toutes des améliorations considérables.

Le TAS a continué d'améliorer le programme de règlement anticipé (MRA), en fixant la date d'une séance de règlement anticipé dans les 30 à 45 jours suivant

la date à laquelle l'appel a été interjeté. Le taux de réussite des dossiers réglés avant l'audience ou le règlement partiel de la question, des dossiers dans le cadre du Programme MRA au cours du dernier exercice, était de 22 %.

Le TAS a continué de tenir des réunions avec les parties prenantes et a maintenu son engagement à se réunir avec les parties prenantes au moins deux fois par an. Au cours de l'exercice, le TAS a rencontré tous les deux mois l'Unité des décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées et chaque trimestre, les chefs des finances du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Le TAS a également rencontré le Comité directeur de l'aide sociale. L'objectif de ces réunions était de discuter et d'échanger des renseignements concernant les processus du TAS, le recrutement des arbitres, la gestion des arriérés et les pratiques de mise au rôle.

En consultation avec nos parties prenantes, le TAS a élaboré un nouveau formulaire 11 Consentement et autorisation et a mis à jour le formulaire 1 Appel pour offrir activement des services en français.

Le TAS a organisé plusieurs concours pour recruter des arbitres au cours du dernier exercice. Au 31 mars 2023, le TAS comptait 13 arbitres à temps plein (y compris le président associé et les vice-présidents) et 34 arbitres à temps partiel. Le TAS a fourni une formation approfondie aux nouveaux arbitres, qui comprenait une formation sur la loi et la législation pertinentes, des compétences en matière d'arbitrage comme la gestion des audiences et la rédaction des décisions, et la présidence avec un membre plus expérimenté. La formation continue des arbitres comprend des séances mensuelles de perfectionnement professionnel et de conférences midi.

Statistiques

Tableau 1 : Répartition des dossiers au TAS

Nombre de dossiers	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Dossiers d'appels reçus	7 089	6 022	6 931	10 520
Dossiers d'appel clos	9 897	7 253	5 210	7 579
Dossiers d'appel actifs à la fin de l'exercice	6 831	9 753	10 984	9 267
Décisions rendues	5 120	4 646	2 825	4 499

Tableau 2 : Appels au TAS, selon le programme

Type de décision	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
POSPH	6 601	5 572	6 546	9 845
OT	488	450	384	674
Total	7 089	6 022	6 931	10 520

Tableau 3 : Appels liés au POSPH, selon la catégorie

Catégorie	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Refus	5 567	4 703	5 879	8 853
Annulation et suspension	455	349	210	352
Montant et réduction	559	496	438	593

Autre	20	24	19	47
Total	6 601	5 572	6 546	9 845

Tableau 4 : Appels liés au programme OT, selon la catégorie

Catégorie	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Refus	84	63	58	113
Annulation et suspension	146	123	111	225
Montant et réduction	255	259	212	325
Autre	3	5	3	11
Total	488	450	384	674

Tableau 5 : Décisions liées au POSPH, selon le résultat

Décision	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Accordé*	3 243	2 338	1 531	2 492
Refusé	2 692	1 913	1 051	1 602
Autre**	201	154	90	165
Total	6 136	4 405	2 672	4 259

Remarques :

* Les décisions comprennent l'option « Accordé » en partie.

**Par « autre », on entend notamment : une ordonnance sur consentement; un appel ne pouvant être interjeté devant le tribunal; un appel interjeté trop tard; une question hors compétence; une question réglée ou retirée; un dossier renvoyé au directeur ou à l'administrateur afin qu'il réexamine la décision originale selon les directives du tribunal.

Tableau 6 : Décisions liées au programme OT, selon le résultat

Décision	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Accordé*	119	95	56	75
Refusé	220	118	78	129
Autre**	23	28	19	36
Total	362	241	153	240

Remarques :

* Les décisions comprennent l'option « Accordé » en partie.

**Par « autre », on entend notamment : une ordonnance sur consentement; un appel ne pouvant être interjeté devant le tribunal; un appel interjeté trop tard; une question hors compétence; une question réglée ou retirée; un dossier renvoyé au directeur ou à l'administrateur afin qu'il réexamine la décision originale selon les directives du tribunal.

Tableau 7 : Indicateurs de rendement clés

Indicateurs de rendement clés du TAS	Cible	T1		T2		T3		T4		Total de l'exercice 2022-2023	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Volume d'audiences en personne, électroniques et sur pièces tenues devant le TAS	S.O.										
Audiences en personne tenues		2	S.O.	11	S.O.	6	S.O.	5	S.O.	24	S.O.
Audiences électroniques tenues		1 922	S.O.	2 163	S.O.	1851	S.O.	1 906	S.O.	7 842	S.O.
Audiences sur pièces tenues		5	S.O.	6	S.O.	3	S.O.	3	S.O.	17	S.O.

Nombre de demandes de mesures d'adaptation admissibles accordées (en totalité ou en partie) par le TAS	S.O.	5	S.O.	7	S.O.	2	S.O.	18	S.O.	32	S.O.
Pourcentage d'audiences prévues dans les 60 jours civils suivant la réception de l'appel	80 %	770	41 %	338	18 %	352	20 %	909	43 %	2 369	31 %
Décisions rendues dans les 60 jours civils suivant l'audience finale	90 %	1 405	99 %	1 510	99 %	1650	97 %	1 371	99 %	5 936	99 %
Pourcentage de dossiers dans le cycle de vie de 300 jours pour le TAS	70 %	3 626	40 %	3 815	47 %	3 970	57 %	4 486	66 %	4 486	66 %
Pourcentage de dossiers réglés par des moyens extrajudiciaires de règlement des différends (en totalité ou en partie) au TAS	S.O.	107	30 %	87	24 %	95	31 %	90	23 %	379	27 %

Remarque :

* Quelques dossiers sont pris en compte dans le règlement extrajudiciaire des différends, qui est un mécanisme volontaire visant à faciliter le règlement d'un appel. Tous les appels ne sont pas pris en compte dans le règlement extrajudiciaire des différends, certaines parties appelantes ayant choisi de ne pas se soumettre à ce processus.

Sommaire financier

Le présent sommaire financier de 2022-2023 comprend les dépenses agrégées de Tribunaux décisionnels Ontario. Il comprend également les dépenses pour le SAIAA-TAMP, qui sont entièrement recouvrables auprès de l'industrie de l'assurance.

Tribunaux décisionnels Ontario poursuit l'examen de ses activités pour déterminer les gains d'efficacité et moderniser et simplifier ses pratiques et processus, de façon à offrir de meilleurs services à la population ontarienne.

Tableau 1 : Comparaison sommaire des chiffres réels, des revenus et du remboursement du SAIAA-TAMP de Tribunaux décisionnels Ontario

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Dépenses du TDO (chiffres réels)	90 302 997 \$	85 712 916 \$	82 689 618 \$
Moins les droits de dépôt de requêtes	14 431 189 \$	13 206 866 \$	11 516 867 \$
Moins le remboursement du Service d'aide relative aux indemnités d'accident automobile	17 677 880 \$	14 476 329 \$	14 367 035 \$
Net = Dépenses du TDO moins les droits et les dépenses de remboursement du SAIAA-TAMP	58 193 928 \$	58 029 721 \$	56 805 716 \$

Tableau 2 : Comparaison des dépenses de Tribunaux décisionnels Ontario

Dépenses	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Traitements et salaires*	5 529 532 \$	53 238 000 \$	55 913 912 \$
Avantages sociaux*	5 529 532 \$	7 754 425 \$	8 173 465 \$

Transports et communications	1 582 565 \$	1 358 933 \$	1 582 358 \$
Services	25 804 578 \$	23 221 557 \$	16 967 922 \$
Fournitures et matériel	262 014 \$	379 173 \$	447 767 \$
Recouvrements	(299 416 \$)	(239 173 \$)	(395 806 \$)
Total	90 302 997 \$	85 712 916 \$	82 689 618 \$

Remarque :

*Les traitements et salaires et les avantages sociaux comprennent les dépenses liées à la rémunération d'un membre à temps plein nommé par décret.

Tableau 3 : Comparaison des revenus de Tribunaux décisionnels Ontario

Les revenus de Tribunaux décisionnels Ontario sont transférés au Trésor du gouvernement provincial.

Droits de dépôt de requêtes*	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Droits de dépôt de requêtes de la Commission de révision de l'évaluation foncière	851 699 \$	679 168 \$	944 219 \$
Droits de dépôt de requêtes de la Commission de la location immobilière	12 047 370 \$	10 805 446 \$	8 226 939 \$
Droits de dépôt de requêtes du Tribunal d'appel en matière de permis	1 532 120 \$	1 722 252 \$	1 730 464 \$
Tribunal d'appel de l'aménagement local**	S.O.	S.O.	615 245 \$
Total	14 431 189 \$	13 206 866 \$	11 516 867 \$

Remboursement des dépenses			
Service d'aide relative aux indemnités d'accident automobile**	17 688 880 \$	14 476 329 \$	14 367 035 \$

Remarques :

* Les droits de dépôt de requêtes comprennent également les frais perçus pour les demandes d'accès à l'information et protection de la vie privée et les articles en vente, comme les photocopies, les copies certifiées des ordonnances et l'enregistrement des audiences.

** Le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire a été constitué le 1^{er} juillet 2020. Ses revenus pour 2020-2021 sont indiqués dans le tableau.

*** Les dépenses du SAIAA-TAMP sont entièrement recouvrées auprès des compagnies d'assurance. Le Règlement 160/16 établit un système de points pour calculer la part de l'évaluation attribuée à chaque assureur, selon leur utilisation du service.

Tableau 4 : Rémunération des personnes nommées aux tribunaux décisionnels et aux organismes de réglementation

Poste	Personnes nommées à temps plein (rémunération annuelle)			Personnes nommées à temps partiel (rémunération journalière)
	Deux premières années	Trois années suivantes	Cinq dernières années	Taux de rémunération journalier
Présidents exécutifs	200 780 \$	212 564 \$	224 349 \$	858 \$
Présidents	174 184 \$	186 621 \$	199 059 \$	744 \$
Présidents associés	174 184 \$	186 621 \$	199 059 \$	744 \$
Vice-présidents	136 545 \$	146 311 \$	156 077 \$	583 \$
Arbitres	110 482 \$	118 378 \$	126 273 \$	472 \$

Tableau 5 : Rémunération des arbitres à temps plein et à temps partiel

Tribunaux décisionnels Ontario	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Rémunération des arbitres à temps plein*	17 749 196 \$	15 692 766 \$	17 220 889 \$
Rémunération des arbitres à temps partiel	9 995 552 \$	7 239 099 \$	6 448 500 \$
Total	27 744 748 \$	22 931 865 \$	23 669 389 \$

Remarque :

* Les dépenses liées à la rémunération d'un membre à temps plein nommé par décret sont incluses dans le poste « Traitements et salaires » du tableau 2 ci-dessus.

Annexe A

Membres

Nom	Tribunal	Poste	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Abosharia, Abdalla	CLI	Membre à temps partiel	23 févr. 2023	22 févr. 2025
Abramson, Bram	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Adamidis, Harry	TAMP	Membre à temps plein	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Agnihotri, Aditi	TAS	Membre à temps partiel	16 mars 2023	16 mars 2025
	CLI	Membre à temps partiel	16 mars 2023	16 mars 2025
Ahmad, Sofia	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Akram, Khalid	CLI	Membre à temps plein	25 juin 2020	24 juin 2025
Ambeau, Thomas*	CLI	Membre à temps partiel	21 janv. 2021	20 janv. 2023
Anwar, Khizer	TAS	Membre à temps partiel	3 févr. 2022	2 févr. 2024
Anwar-Ali, Sonia	CLI	Membre à temps plein	18 avr. 2019	17 avr. 2024
Aquilina, Nancy	TAMP	Vice-présidente à temps plein	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Arpino, Marianna	TAS	Membre à temps partiel	19 janv. 2023	18 janv. 2025
Ashton, Sally	TAS	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
Atkinson, Sarah	TDPO	Membre à temps partiel	5 janv. 2015	4 janv. 2025
Awad, Katie	TAMP	Membre professionnelle à temps partiel	8 févr. 2018	7 févr. 2028
Awoleri, Subuola	CRÉF	Membre à temps plein	16 nov. 2016	20 nov. 2026
Bacchus, Rafeena	TDPO	Vice-présidente à temps partiel	16 sept. 2021	15 sept. 2023
Baillargeon-Smith, André-Paul	CLI	Membre à temps plein	19 janv. 2023	18 janv. 2025
Barker, Kelly	TDPO	Membre à temps plein	20 oct. 2022	19 oct. 2024
Beauchesne, Michael	TAMP	Membre à temps plein	4 mars 2022	3 mars 2024
Bednarek, Ken	CRÉF	Président associé à temps plein	21 janv. 2021	20 janv. 2026

Begg, Curtis	CLI	Membre à temps plein	6 janv. 2022	5 janv. 2024
Benham, Jagger	CLI	Membre à temps plein	2 sept. 2021	1 ^{er} sept. 2023
Berube, Daniel	CLI	Membre à temps partiel	14 oct. 2021	13 oct. 2023
Bickley, Catherine+	CRSEF	Vice-présidente à temps plein	18 janv. 2018	17 janv. 2025
	CRPG	Vice-présidente à temps plein	18 janv. 2018	17 janv. 2025
	TEDO anglais	Vice-présidente à temps partiel	4 mars 2022	3 mars 2024
	TEDO français	Vice-présidente à temps partiel	4 mars 2022	3 mars 2024
Borer, Mark	TDPO	Vice-président à temps plein	17 juin 2021	16 juin 2023
Boyce, Jesse+	CESA*	Membre à temps partiel	21 févr. 2018	20 févr. 2023
	CSI*	Membre à temps partiel	21 févr. 2018	20 févr. 2023
	TAMP	Vice-présidente à temps plein	12 nov. 2020	11 nov. 2025
	CCOP	Membre à temps partiel	21 févr. 2018	20 févr. 2028
	COLC*	Membre à temps partiel	21 févr. 2018	20 févr. 2023
Brannan, Gina Saccoccio	TAMP	Vice-présidente à temps partiel	19 janv. 2023	18 janv. 2025
Brar, Sheena	CLI	Membre à temps partiel	14 oct. 2021	13 oct. 2023
Brennan, Paul+	CRÉF	Membre à temps plein	6 janv. 2022	5 janv. 2024
	TAS	Membre à temps partiel	6 janv. 2022	5 janv. 2024
Breton, Geneviève*	TDPO	Membre à temps partiel	16 sept. 2021	15 sept. 2023
Brickell, Mark+	COLC	Membre à temps partiel	25 nov. 2021	24 nov. 2023
	TAMP	Membre à temps partiel	10 mars 2022	9 mars 2024
Brkic, Aleksandar	CLI	Membre à temps plein	25 oct. 2019	24 oct. 2024
Brocanier, Greg	CLI	Membre à temps plein	30 juin 2021	29 juin 2023
Brooks, Beverly*	TAMP	Vice-présidente à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Brouillet, Terry	TAS	Membre à temps partiel	12 juin 2013	11 juin 2023

Brown, Eric	TAS	Membre à temps plein	14 janv. 2021	13 janv. 2024
Brown, Robert	CLI	Membre à temps partiel	14 oct. 2021	13 oct. 2023
Bruno, Anthony	CLI	Membre à temps partiel	23 juil. 2020	22 juil. 2023
Bryan Schmale, Julia+	COLC	Membre à temps partiel	3 déc. 2020	2 déc. 2025
	TAS	Membre à temps partiel	19 janv. 2023	18 janv. 2025
Burger, Dalton	TAS	Vice-président à temps partiel	25 nov. 2021	24 nov. 2023
Burstyn, Marla	TDPO	Membre à temps plein	20 févr. 2020	19 févr. 2025
Campbell, James	CLI	Membre à temps plein	31 mars 2023	30 mars 2025
Campbell, Jeffery	TAMP	Vice-président à temps plein	17 mars 2022	16 mars 2024
Campin, Elisabeth	TDPO	Membre à temps partiel	21 mars 2018	20 mars 2028
Carey, Ruth	CLI	Vice-présidente à temps plein	12 août 2015	11 août 2025
Carmichael Greb, Christin	TAMP	Membre à temps partiel	10 mars 2022	9 mars 2024
Carson, Trish	CLI	Membre à temps partiel	21 janv. 2021	20 janv. 2026
Case, Rebecca	CLI*	Membre à temps partiel	23 juil. 2020	22 juil. 2023
	CLI	Vice-présidente à temps partiel	9 févr. 2023	8 févr. 2025
Cashmore, John Benjamin	CLI	Membre à temps plein	13 janv. 2022	12 janv. 2024
Castel, Jacqueline+	CESA	Membre à temps partiel	7 avr. 2022	6 avr. 2024
	CSI	Membre à temps partiel	7 avr. 2022	6 avr. 2024
	TAMP*	Membre à temps partiel	1 ^{er} avr. 2011	2 oct. 2022
	CCOP*	Membre à temps partiel	3 oct. 2012	2 oct. 2022
Caterina, Mindy+	CESA	Membre à temps partiel	4 mars 2022	3 mars 2024
	CSI	Membre à temps partiel	3 déc. 2020	2 déc. 2025
Cavdar, Jessica	TAMP	Membre à temps plein	18 janv. 2018	17 janv. 2025
Chakravarti, Monica*	TAMP*	Membre à temps plein	28 mars 2019	27 mars 2024

Chan, Charles*	TAS	Membre à temps plein	7 oct. 2021	6 oct. 2023
Chapelle, Simon	COLC	Président associé à temps plein	24 sept. 2020	23 sept. 2025
Chapman, Amanda*	CLI	Membre à temps partiel	13 mai 2021	12 mai 2023
Chapple, Heather	CLI	Membre à temps plein	22 juil. 2021	21 juil. 2023
Charette, Louise+	CRSEF	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	CRPG	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	CCOP	Membre à temps partiel	30 mars 2022	5 janv. 2024
	COLC	Membre à temps partiel	3 déc. 2020	2 déc. 2025
	TAS	Membre à temps partiel	6 janv. 2022	5 janv. 2024
Chaudhry, Shahid*	CLI	Membre à temps partiel	15 avr. 2021	14 avr. 2023
Cho, Harry	CLI*	Membre à temps plein	31 oct. 2013	30 oct. 2023
	CLI	Vice-président à temps plein	9 févr. 2023	8 févr. 2025
Ciriello, Monica	TAMP	Vice-présidente à temps partiel	6 janv. 2022	5 janv. 2024
Ciriello, Robert+	TDPO	Membre à temps partiel	25 nov. 2021	24 nov. 2023
	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Clarke, Susan+	CESA	Membre à temps partiel	20 sept. 2017	5 nov. 2024
	CSI	Vice-présidente à temps partiel	20 sept. 2017	5 nov. 2024
Climo, Christopher	TAMP	Vice-président à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Clyne, Camille	CLI	Membre à temps partiel	22 déc. 2021	21 déc. 2023
Connolley, Amanda	TDPO	Membre à temps plein	25 nov. 2021	24 nov. 2023
Corapi, Daniela	TAMP	Membre à temps partiel	24 avr. 2020	23 avr. 2023
Czarny, Rita*	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Dagenais, Julie*	TAS	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
Dann, Simon	TDPO	Membre à temps partiel	1 ^{er} oct. 2020	30 sept. 2025

Daud, Syed Muhammad Aslam	TDPO	Vice-président à temps plein	25 juin 2020	24 juin 2025
Davies, Bruce	TAS	Membre à temps partiel	22 déc. 2021	21 déc. 2023
Dawson, Karen	TDPO	Vice-présidente à temps plein	21 oct. 2021	20 oct. 2023
Deathe, Ashley+	CESA	Membre à temps partiel	7 avr. 2022	6 avr. 2024
	CSI	Membre à temps partiel	7 avr. 2022	6 avr. 2024
DeCory, Jed	TAS	Membre à temps partiel	29 avr. 2021	28 avr. 2026
Del Vecchio, Lisa	TAS	Membre à temps partiel	23 mars 2023	22 mars 2025
Delaney, Kelly	CLI	Membre à temps partiel	22 déc. 2021	21 déc. 2023
Delorenzi, Bryan	CLI	Membre à temps partiel	19 août 2021	18 août 2023
Demarce, Leo+	CRÉF	Membre à temps partiel	29 sept. 2021	28 sept. 2023
	TAMP	Membre à temps partiel	10 mars 2022	28 sept. 2023
den Haan, Margo	CLI	Membre à temps partiel	22 déc. 2021	21 déc. 2023
Deol, Tanjoyt	TAMP	Membre à temps plein	17 mars 2022	16 mars 2024
Di Salle, Michael	CLI	Membre à temps plein	20 août 2020	19 août 2023
DiBattista, Julian	TAMP	Vice-président à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
DiCesare, Lisa*	TAS	Membre à temps partiel	17 juin 2015	31 déc. 2022
Dietrich, Denise+	TAMP	Membre à temps plein	17 févr. 2022	16 févr. 2024
	COLC*	Membre à temps partiel	26 oct. 2020	25 oct. 2022
	TAS*	Membre à temps partiel	10 mars 2022	21 oct. 2025
Driesel, Sandra	TAMP	Membre à temps plein	24 janv. 2018	23 janv. 2024
Dwyer, Martina+	CRSEF	Membre à temps partiel	23 févr. 2023	22 févr. 2025
	CRPG	Membre à temps partiel	23 févr. 2023	22 févr. 2025
	TAS	Membre à temps plein	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Dymond, Jan	TAMP	Vice-présidente à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024

Ebner, Frank	CLI	Membre à temps partiel	21 janv. 2021	20 janv. 2026
Edu, Jitewa	CLI	Membre à temps plein	18 avr. 2018	17 avr. 2028
El-Sayed, Yacout	TAMP	Membre à temps plein	23 mars 2023	22 mars 2025
Elliot, Thomas	TDPO	Membre à temps partiel	8 sept. 2022	7 sept. 2024
Evans, Christopher	TAMP	Membre à temps plein	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Farlam, Avril+	CESA	Vice-présidente à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	CSI	Vice-présidente à temps partiel	7 janv. 2021	6 janv. 2026
	TAMP	Vice-présidente à temps partiel	30 juin 2016	29 juin 2026
Feldman, Lawrence+	TDPO	Membre à temps partiel	4 mars 2022	3 mars 2024
	COLC	Membre à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
Ferguson, Stacey	TAS	Présidente associée à temps plein	18 juin 2020	17 juin 2025
Ferriss, Richard	CLI	Membre à temps plein	14 févr. 2020	13 févr. 2025
Fiorini, Daniel*	CLI	Membre à temps partiel	14 oct. 2021	13 oct. 2023
Fishman, Kenneth	TAMP	Vice-président à temps partiel	16 déc. 2021	15 déc. 2023
Fletcher-Dagenais, Caroline+	CCOP*	Vice-présidente à temps partiel	4 nov. 2021	3 nov. 2023
	CCOP	Présidente associée à temps partiel	1 ^{er} déc. 2022	30 nov. 2024
	COLC*	Membre à temps partiel	1 ^{er} oct. 2020	30 sept. 2022
	COLC	Vice-présidente à temps partiel	4 nov. 2021	3 nov. 2023
	TEDO anglais	Vice-présidente à temps partiel	4 mars 2022	3 nov. 2023
	TEDO français	Vice-présidente à temps partiel	4 mars 2022	3 nov. 2023
Flude, D. Gregory*	TAMP	Vice-président à temps plein	8 févr. 2016	7 févr. 2023
Fogarty, Julia	CRSEF	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	CRPG	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	TAMP	Membre à temps plein	17 févr. 2022	16 févr. 2024

Foot, Joanne+*	CESA	Membre à temps partiel	31 août 2017	12 sept. 2022
	CSI	Membre à temps partiel	31 août 2017	12 sept. 2022
	TAMP	Membre à temps partiel	31 août 2017	12 sept. 2022
Forbes, Clive	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Forget, Martin+	CESA	Membre à temps partiel	30 mars 2022	19 nov. 2023
	CSI	Membre à temps partiel	10 mars 2022	19 nov. 2023
	TDPO	Membre à temps partiel	10 mars 2022	19 nov. 2023
	CLI*	Membre à temps partiel	20 nov. 2020	19 nov. 2023
Foster, Tracy+	COLC	Membre à temps partiel	7 oct. 2021	6 oct. 2023
Fox, Paul	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Francis, Tony*	TAS	Membre à temps partiel	8 juil. 2021	7 juil. 2023
Friedland, Jennifer+*	CESA	Membre à temps partiel	30 mai 2016	31 déc. 2022
	CSI	Membre à temps partiel	30 mai 2016	31 déc. 2022
	TAMP	Membre à temps partiel	30 mai 2016	31 déc. 2022
Frontini, Matthew	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Gabor, Robert	TDPO	Membre à temps partiel	16 sept. 2021	15 sept. 2023
Gananathan, Romona	TDPO	Vice-présidente à temps plein	13 sept. 2017	12 sept. 2024
Garraway, Michelle+*	TAS	Vice-présidente à temps plein	2 déc. 2021	1 ^{er} déc. 2023
	TEDO anglais	Vice-présidente à temps partiel	4 mars 2022	1 ^{er} déc. 2023
Gary, Meryl	TDPO	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
Gatfield, Aida*	TDPO	Membre à temps partiel	9 janv. 2013	8 janv. 2023
Ghanam, Denise	TDPO	Membre à temps plein	21 oct. 2021	20 oct. 2023
Gill, Amarjeet	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024

Gillies, Phil	TAS	Membre à temps partiel	19 janv. 2023	18 janv. 2025
Goela, Anita+	CESA	Membre à temps partiel	13 sept. 2017	12 sept. 2023
	CSI	Membre à temps partiel	13 sept. 2017	12 sept. 2023
	TAMP	Membre à temps plein	13 sept. 2017	12 sept. 2023
	COLC*	Membre à temps partiel	13 sept. 2017	12 sept. 2022
Gomes, Holly	TDPO	Membre à temps plein	18 févr. 2021	17 févr. 2026
Goulet, Laura+	TDPO	Membre à temps partiel	2 déc. 2021	1 ^{er} déc. 2023
	TAMP	Membre à temps plein	9 déc. 2021	8 déc. 2023
Grant, Derek	TAMP	Membre à temps plein	20 juil. 2016	31 déc. 2023
Grant, John*	TDPO	Vice-président à temps partiel	16 sept. 2021	15 sept. 2023
Greenberg, William+	TAMP*	Membre à temps partiel	3 févr. 2022	2 févr. 2024
	CLI	Membre à temps partiel	16 déc. 2021	15 déc. 2023
	COLC	Membre à temps partiel	7 oct. 2021	6 oct. 2023
Grewal, Ajay	CLI	Membre à temps partiel	9 mars 2023	8 mars 2025
Grewal, Manjot	CLI	Membre à temps partiel	8 juil. 2021	7 juil. 2023
Grieves, Kathryn*+	TAMP*	Membre à temps plein	24 janv. 2018	13 janv. 2022
	TAMP	Membre à temps partiel	13 janv. 2022	23 janv. 2024
	CCOP	Membre à temps partiel	18 nov. 2021	23 janv. 2024
	TAS	Membre à temps plein	2 déc. 2021	23 janv. 2024
Griffith, Jennifer*	CRÉF	Membre à temps plein	8 févr. 2018	7 févr. 2023
Griffith, Lyndra+	CESA*	Membre à temps partiel	21 févr. 2018	20 févr. 2023
	CSI*	Membre à temps partiel	21 févr. 2018	20 févr. 2023
	TAMP	Membre à temps plein	21 févr. 2018	20 févr. 2024
	COLC	Membre à temps partiel	21 févr. 2018	20 févr. 2024
Hans, Rupinder+	TAMP	Membre à temps partiel	22 juin 2016	25 juil. 2026

	COLC	Membre à temps partiel	11 juil. 2017	25 juil. 2027
Harper, Jacqueline	TAMP	Membre à temps partiel	3 févr. 2017	1 ^{er} févr. 2027
Harrington, Shaun	TAS	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
Harris, Beverly A.*	TDPO	Membre à temps partiel	5 déc. 2012	4 déc. 2022
Harris, Louise	TAS	Membre à temps partiel	23 févr. 2023	22 févr. 2025
Harris, Robert	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Hart, James	COLC	Membre à temps plein	25 nov. 2021	24 nov. 2023
Hartslief, Laura	CLI	Membre à temps partiel	17 janv. 2020	16 janv. 2025
Heller, Gila	TAS	Membre à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
Henein Thorn, Mary	TAMP	Membre à temps partiel	4 mars 2022	3 mars 2024
Henrie, Lise	TAS	Vice-présidente à temps partiel	2 déc. 2021	1 ^{er} déc. 2023
Henry, Sean D.	CLI	Vice-président à temps plein	16 avr. 2020	15 avr. 2025
Henshaw, Cheryl*	TAS	Membre à temps partiel	5 nov. 2014	27 nov. 2022
Heydarian, Ziba	CESA	Vice-présidente à temps partiel	2 mars 2023	1 ^{er} mars 2025
	CSI	Vice-présidente à temps partiel	2 mars 2023	1 ^{er} mars 2025
Hines, Rebecca	TAMP	Membre à temps plein	16 nov. 2016	15 nov. 2026
Hodgson, Anne	COLC	Membre à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
Hodgson, Laura+	TAMP	Membre à temps partiel	12 mars 2018	11 mars 2028
	CCOP	Vice-présidente à temps partiel	12 mars 2018	11 mars 2028
	COLC	Membre à temps partiel	12 mars 2018	11 mars 2028
Holtz, Catherine	TAS	Membre à temps partiel	2 déc. 2021	1 ^{er} déc. 2023
Horton, Louise*	TAS	Membre à temps plein	14 janv. 2021	13 janv. 2023
Hueglin Hartwick, Janet	TAMP	Membre à temps plein	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Hummelen, Audrey*	TAS	Vice-présidente à temps plein	18 oct. 2012	17 oct. 2022

Huneault, Nicole	CLI	Membre à temps partiel	18 févr. 2021	17 févr. 2024
Hunter, Terence	TAMP	Vice-président à temps partiel	22 juin 2016	31 déc. 2026
Iamello, Rocco+	CESA	Membre à temps partiel	4 mars 2022	5 mai 2023
	CSI	Membre à temps partiel	6 mai 2021	5 mai 2026
Iannazzo, Nick	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Inbar, Lavinia	TDPO	Membre à temps plein	25 nov. 2021	24 nov. 2023
James, Natalie+	CLI	Membre à temps plein	9 déc. 2021	8 déc. 2023
	COLC	Membre à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
Jarda, Ludmilla	TAMP	Membre à temps plein	25 févr. 2022	24 févr. 2024
Jaskot, Stanley	TAMP	Vice-président à temps partiel	23 févr. 2023	22 févr. 2025
Johal, Sandeep	TAMP	Vice-président à temps plein	20 nov. 2020	19 nov. 2025
John, Anita	TAMP	Membre à temps partiel	30 juin 2016	31 déc. 2023
Johnson, Alicia	CLI	Membre à temps partiel	8 juil. 2021	7 juil. 2023
Jordan, Tamara+	CRSEF	Membre à temps partiel	17 oct. 2019	20 oct. 2024
	CRPG	Membre à temps partiel	17 oct. 2019	20 oct. 2024
Joy, Greg	CLI	Membre à temps partiel	23 juil. 2020	22 juil. 2023
Kadysh, Alla	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Katz, Ronny+	CESA	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	CSI	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	TAS	Membre à temps partiel	25 nov. 2021	24 nov. 2023
Kaur, Tavlin+	TAMP	Membre à temps plein	28 mars 2019	27 mars 2024
	CLI	Membre à temps partiel	16 juil. 2020	27 mars 2024
Kenny, Heather+	CRÉF	Membre à temps partiel	18 nov. 2021	17 nov. 2023
	CLI	Membre à temps partiel	30 mars 2022	17 nov. 2023

Kepman, Stephanie+	CESA	Vice-présidente à temps partiel	24 mars 2022	23 mars 2024
	CSI	Vice-présidente à temps partiel	24 mars 2022	23 mars 2024
	CRSEF	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	CRPG	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	TAMP	Membre à temps plein	24 janv. 2018	23 janv. 2025
	CLI	Membre à temps partiel	17 janv. 2020	23 janv. 2025
	CCOP	Membre à temps partiel	24 janv. 2018	23 janv. 2025
	COLC	Membre à temps partiel	24 janv. 2018	23 janv. 2025
Kesler, Marlene*	TAS*	Membre à temps plein	28 avr. 2022	27 avr. 2024
	TAS*	Membre à temps partiel	1 ^{er} déc. 2022	27 avr. 2024
Killick, Brian	TAS*	Membre à temps plein	29 avr. 2021	28 avr. 2023
	TAS	Vice-président à temps plein	17 nov. 2022	16 nov. 2024
King, Caroline	CRÉF	Vice-présidente à temps plein	31 août 2017	30 août 2023
King, Dawn*	TAS*	Membre à temps plein	2 déc. 2021	1 ^{er} déc. 2022
	TAS	Membre à temps partiel	15 sept. 2022	1 ^{er} déc. 2022
Kovats, Amanda	CLI	Membre à temps partiel	24 mars 2022	23 mars 2024
Kung, Gregory+	TAMP	Membre à temps partiel	22 déc. 2021	21 déc. 2023
	COLC	Membre à temps partiel	31 janv. 2020	30 janv. 2025
Kunkel, Cyndi	TAS	Membre à temps plein	26 oct. 2015	25 oct. 2025
Kyte, Paul	COLC	Membre à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
Labadie, Shawna	TAS	Membre à temps partiel	2 déc. 2021	1 ^{er} déc. 2023
Lake, Lindsay+	CESA	Vice-présidente à temps partiel	24 mars 2022	2 févr. 2024
	CSI	Vice-présidente à temps partiel	24 mars 2022	2 févr. 2024
	TAMP	Vice-présidente à temps plein	3 févr. 2022	2 févr. 2024

Lamers, Marinus	TDPO	Membre à temps partiel	8 oct. 2020	7 oct. 2025
Lang, Renée	CLI*	Membre à temps plein	5 janv. 2015	4 juil. 2025
	CLI	Vice-présidente à temps plein	9 févr. 2023	8 févr. 2025
Langley, Edward	TAMP	Membre à temps partiel	23 mars 2023	22 mars 2025
Langlois, David	TDPO	Membre à temps partiel	16 déc. 2021	15 déc. 2023
LaRegina, Anthony*	CRÉF	Membre à temps plein	31 janv. 2017	1 ^{er} févr. 2027
Lariviere, Georges	TAS	Membre à temps partiel	17 juin 2015	16 juin 2025
Laryea, Percy	CLI	Membre à temps plein	29 sept. 2021	28 sept. 2023
Lavigne, Pierre R.+	CRÉF	Membre à temps partiel	27 mars 2018	26 mars 2028
	CRSEF	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	CRPG	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	TAMP	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
Laws, Joanne*	CRÉF	Membre à temps plein	8 févr. 2018	7 févr. 2023
Lefton, Brian*	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Lennon, Linda	COLC	Membre à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
Leslie, Claudette*	TAMP	Membre à temps partiel	26 avr. 2016	31 déc. 2022
Lester, Chloe	TAMP	Vice-présidente à temps plein	31 août 2017	30 août 2024
Letourneau, Matthew+	CESA	Membre à temps partiel	28 févr. 2018	27 févr. 2028
	CSI	Membre à temps partiel	28 févr. 2018	27 févr. 2028
	TDPO	Membre à temps partiel	7 avr. 2022	6 avr. 2024
	TAMP	Membre à temps partiel	26 oct. 2020	27 févr. 2028
	COLC	Membre à temps partiel	28 févr. 2018	27 févr. 2026
Levine, Neil	TAMP	Vice-président à temps plein	6 janv. 2022	5 janv. 2024
Levitsky, Rachel	TAMP	Membre à temps plein	2 mars 2023	1 ^{er} mars 2025

Lewis, Harriet+*	CESA	Membre à temps partiel	5 avr. 2017	8 mai 2027
	CSI	Membre à temps partiel	5 avr. 2017	8 mai 2027
	TAMP	Membre à temps partiel	5 avr. 2017	8 mai 2022
Lishchyna, Natalia	TAS	Membre à temps partiel	19 janv. 2023	18 janv. 2025
Livingstone, Katherine+	TAMP	Membre à temps partiel	11 janv. 2017	10 janv. 2024
	COLC	Membre à temps partiel	11 janv. 2017	10 janv. 2024
Lobu, Taivi	TAMP	Membre à temps plein	4 mars 2022	3 mars 2024
Logan, Elizabeth Louise	TAMP	Vice-présidente à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
Looknauth, Yugita	COLC	Vice-présidente à temps plein	20 août 2020	19 août 2025
Louvish, Dimitri	TAMP	Membre professionnelle à temps partiel	21 févr. 2018	20 févr. 2028
Lovrich, Anita+	CRÉF	Membre à temps plein	2 sept. 2021	1 ^{er} sept. 2023
	CLI	Membre à temps partiel	2 sept. 2021	1 ^{er} sept. 2023
Lo-Wong, Ariel Sze Mun*	TAS	Membre à temps plein	25 févr. 2021	24 févr. 2023
Luke, William	TDPO	Membre à temps plein	18 févr. 2021	17 févr. 2026
Lundy, Kevin	TAMP	Membre à temps plein	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Lust, Arthur	TAS	Membre à temps partiel	25 mars 2021	24 mars 2024
Macchione, Sandra	CLI	Membre à temps plein	13 juil. 2016	12 juil. 2026
MacFarlane, Malcolm+	CRSEF	Membre à temps partiel	14 oct. 2021	13 oct. 2023
	CRPG	Membre à temps partiel	14 oct. 2021	13 oct. 2023
MacIsaac, Sherry	TAS	Membre à temps partiel	29 mai 2013	28 mai 2023
MacNeill, Mary+	TDPO	Membre à temps partiel	29 sept. 2021	28 sept. 2023
	COLC	Membre à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
Maedel, Ian+	TAMP	Vice-président à temps plein	3 déc. 2020	2 déc. 2023
	COLC*	Membre à temps partiel	18 mai 2017	1 ^{er} févr. 2023

Makhamra, Samia	TAMP	Membre à temps plein	8 févr. 2016	7 févr. 2026
Maleki-Yazdi, Melody+*	CESA	Membre à temps partiel	18 janv. 2018	17 janv. 2023
	CSI	Membre à temps partiel	18 janv. 2018	17 janv. 2023
	TAMP	Membre à temps plein	18 janv. 2018	17 janv. 2023
Malette, Joelle+	TDPO	Membre à temps partiel	29 sept. 2022	28 sept. 2024
	TAS	Membre à temps partiel	29 sept. 2022	28 sept. 2024
Mallick, Supratip	CLI	Membre à temps partiel	22 déc. 2021	21 déc. 2023
Manigat, Poeme+	CESA	Membre à temps partiel	28 mars 2019	27 mars 2024
	CSI	Membre à temps partiel	28 mars 2019	27 mars 2024
	CLI*	Membre à temps plein	20 août 2020	27 mars 2024
Marshall, Amanda	TAMP	Membre à temps partiel	7 janv. 2021	6 janv. 2026
Marshall, Donna	CLI	Membre à temps plein	13 janv. 2022	12 janv. 2024
Mason, Karen	TDPO	Membre à temps plein	25 mars 2021	24 mars 2024
Mastoras, Steven*	CLI	Membre à temps plein	30 juin 2021	29 juin 2023
Maynes, Nazareth	TAS	Membre à temps plein	29 avr. 2021	28 avr. 2026
Mazerolle, Craig+	TAMP	Membre à temps plein	14 déc. 2017	13 déc. 2027
	COLC	Membre à temps partiel	14 déc. 2017	13 déc. 2023
Mazgarean, Cornelia	COLC	Membre à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
McFadden, David	COLC	Membre à temps partiel	7 janv. 2021	6 janv. 2026
McGee, Theresa+	CESA*	Membre à temps partiel	28 févr. 2018	27 févr. 2023
	CSI*	Membre à temps partiel	28 févr. 2018	27 févr. 2023
	TAMP	Vice-présidente à temps plein	28 févr. 2020	27 févr. 2026
McPherson, Isla	TAMP	Membre professionnelle à temps partiel	11 avr. 2018	24 juin 2028
McSweeney, Daniel+	CRSEF	Membre à temps plein	6 juin 2019	5 juin 2024
	CRPG	Membre à temps plein	6 juin 2019	5 juin 2024

Melchers, Mark	CLI	Membre à temps plein	2 févr. 2023	1 ^{er} févr. 2025
Mendis, Ranil	TAS	Membre à temps partiel	6 mai 2021	5 mai 2026
Mete, Agostino+	TDPO	Membre à temps partiel	14 oct. 2021	13 oct. 2023
	COLC	Membre à temps partiel	1 ^{er} avr. 2021	31 mars 2026
Minns, James+	CESA	Membre à temps partiel	17 mars 2022	16 mars 2024
	CSI	Membre à temps partiel	10 déc. 2020	9 déc. 2025
Mintz, Sara+	CESA	Vice-présidente à temps partiel	29 sept. 2022	25 août 2024
	CRÉF	Vice-présidente à temps partiel	29 sept. 2022	25 août 2024
	CRSEF	Vice-présidente à temps partiel	2 déc. 2021	1 ^{er} déc. 2022
	CRPG*	Vice-présidente à temps partiel	2 déc. 2021	1 ^{er} déc. 2022
	CRSEF	Présidente associée à temps partiel	1 ^{er} déc. 2022	25 août 2024
	CRPG	Présidente associée à temps partiel	1 ^{er} déc. 2022	25 août 2024
	CSI	Vice-présidente à temps partiel	29 sept. 2022	25 août 2024
	TDPO	Vice-présidente à temps partiel	29 sept. 2022	25 août 2024
	TAMP	Présidente associée à temps plein	26 août 2021	25 août 2024
	CLI	Vice-présidente à temps partiel	29 sept. 2022	25 août 2024
	CCOP	Vice-présidente à temps partiel	29 sept. 2022	25 août 2024
	COLC	Vice-présidente à temps partiel	29 sept. 2022	25 août 2024
	TEDO anglais	Vice-présidente à temps partiel	29 sept. 2022	25 août 2024
	TEDO français	Vice-présidente à temps partiel	29 sept. 2022	25 août 2024
	TAS	Vice-présidente à temps partiel	29 sept. 2022	25 août 2024
	TDO	Vice-présidente exécutive suppléante	29 sept. 2022	25 août 2024
Mitchell, Lynn	CLI	Membre à temps partiel	27 avr. 2016	26 avr. 2025

Moccio, Santina+	CESA	Membre à temps partiel	17 févr. 2016	17 févr. 2026
	CSI	Membre à temps partiel	18 mai 2017	17 mai 2027
	TAS	Membre à temps partiel	17 juin 2021	16 juin 2026
Montigny, Edgar-Andre	CESA	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
Moore, Tyler	TAMP	Vice-président à temps plein	25 févr. 2022	24 févr. 2024
Moreau, Paul	TAS	Membre à temps partiel	1 ^{er} déc. 2022	30 nov. 2024
Morissette, Trina	TAMP	Membre à temps plein	2 mars 2023	1 ^{er} mars 2025
Morris, Nancy	CLI	Membre à temps plein	24 janv. 2018	23 janv. 2028
Morton, Emily+	TAMP	Membre à temps partiel	9 déc. 2021	20 oct. 2023
	CCOP	Vice-présidente à temps partiel	21 oct. 2021	20 oct. 2023
	COLC	Vice-présidente à temps partiel	21 oct. 2021	20 oct. 2023
Mosaheb, Debbie	CLI	Membre à temps plein	28 févr. 2011	14 avr. 2023
Moten, Asad Ali*	TAMP	Membre à temps partiel	8 janv. 2018	7 janv. 2023
Mounsey, Roslyn*	TDPO	Membre à temps plein	25 mars 2021	24 mars 2023
Muise, John	COLC	Membre à temps partiel	13 mai 2021	12 mai 2026
Muldowney-Brooks, Patricia	TDPO	Membre à temps partiel	25 nov. 2021	24 nov. 2023
Mulima, Nicola	CLI	Vice-présidente à temps plein	22 déc. 2021	21 déc. 2023
Nayak, Nishant	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Neilson, Deborah	TAMP	Membre à temps plein	18 juil. 2016	31 déc. 2023
Neilson, Gareth	TAMP	Membre à temps plein	8 déc. 2022	7 déc. 2024
Nemetz, Theodore	COLC	Membre à temps partiel	20 mai 2021	19 mai 2023
Neumann, Amber	CLI	Membre à temps partiel	29 avr. 2021	28 avr. 2023
Nevelev, Boris	TAS	Membre à temps partiel	22 déc. 2021	21 déc. 2023
Ng, Jonathan	TAS	Membre à temps plein	20 nov. 2020	19 nov. 2025
Nichols, Eva+	CRSEF	Membre à temps partiel	20 févr. 2013	12 sept. 2023

	CRPG	Membre à temps partiel	20 févr. 2013	12 sept. 2023
	TDPO	Membre à temps plein	26 août 2021	25 août 2023
Nicholson, Peter	CLI	Membre à temps plein	30 juin 2021	29 juin 2023
Nikitin, Vladimir*	CLI	Membre à temps plein	25 juin 2020	24 juin 2025
Nikota, Gary	COLC	Membre à temps partiel	1 ^{er} mars 2017	28 févr. 2025
Nkosi, Mbuso	TAS	Membre à temps partiel	13 mai 2021	12 mai 2026
Norris, Brian	TAMP	Membre à temps plein	6 sept. 2016	21 oct. 2023
Nother, Ashleigh	COLC	Membre à temps plein	29 avr. 2021	28 avr. 2026
Novak, Silvia+*	CRSEF	Membre à temps partiel	8 janv. 2018	7 janv. 2023
	CRPG	Membre à temps partiel	8 janv. 2018	7 janv. 2023
O'Connor, T. Michele+*	CRSEF	Membre à temps partiel	29 nov. 2010	9 déc. 2022
	CRPG	Membre à temps partiel	29 nov. 2010	9 déc. 2022
O'Halloran, Timothy James+	CRÉF	Membre à temps partiel	29 sept. 2021	28 sept. 2023
	TAMP*	Membre à temps partiel	4 mars 2022	28 sept. 2023
Okhovati, Margarita	CRÉF	Membre à temps partiel	22 oct. 2014	21 oct. 2024
Osterberg, Colin+	TAMP*	Membre à temps partiel	20 nov. 2020	19 nov. 2022
	TAMP	Vice-président à temps partiel	19 janv. 2023	18 janv. 2025
	CCOP	Membre à temps partiel	14 oct. 2021	19 nov. 2022
Ouellet, Sonia+*	TEDO français	Membre à temps partiel	3 juin 2021	28 avr. 2023
	TAS	Membre à temps plein	29 avr. 2021	28 avr. 2023
Oyelowo, Oyeyinka	TAS	Membre à temps partiel	26 août 2021	25 août 2023
Padda, Inderdeep	CLI	Membre à temps partiel	19 août 2021	18 août 2023
Pahuta, Ulana	TAMP	Membre à temps plein	4 mars 2022	3 mars 2024
Painchaud, Geneviève	TAMP	Vice-présidente à temps partiel	23 févr. 2023	22 févr. 2025
Palantzas, Eleni*	TAS	Membre à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024

Parent, Sylvie	COLC	Membre à temps partiel	31 oct. 2012	30 oct. 2023
Parish, Kimberly	CLI	Membre à temps partiel	31 janv. 2020	20 févr. 2025
Patchett, Robert+	CESA	Vice-président à temps partiel	4 mars 2022	16 juin 2023
	CSI	Vice-président à temps partiel	4 mars 2022	16 juin 2023
	TDPO	Vice-président à temps partiel	4 mars 2022	16 juin 2023
	CLI	Vice-président à temps partiel	17 juin 2021	16 juin 2023
	TEDO anglais	Vice-président à temps partiel	4 mars 2022	16 juin 2023
	TEDO français	Vice-président à temps partiel	4 mars 2022	16 juin 2023
Pavlovic, Peter	CLI	Membre à temps partiel	23 juil. 2020	22 juil. 2023
Peco, Anxhela+	CESA	Membre à temps partiel	7 avr. 2022	6 avr. 2024
	CSI	Membre à temps partiel	7 avr. 2022	6 avr. 2024
Perdue, Richard	TAMP	Membre à temps partiel	4 mars 2022	3 mars 2024
Petrides, Panos	CLI	Membre à temps partiel	30 juil. 2020	29 juil. 2023
Petrou, Constantine	TAMP	Membre professionnelle à temps partiel	8 févr. 2018	7 févr. 2028
Pierre, Richard*	COLC	Membre à temps partiel	8 févr. 2018	7 févr. 2023
Pilon, Jean-Paul*	CRÉF	Membre à temps plein	27 mars 2018	26 mars 2023
Pinto, Sancia	TAMP	Membre à temps partiel	11 avr. 2018	10 avr. 2028
Pitcher, Ashley	TAS	Membre à temps partiel	3 févr. 2022	2 févr. 2024
Pollock, Geoff	TAMP	Vice-président à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
Presta, Michael	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Priest, Susan	CLI*	Membre à temps partiel	29 avr. 2021	28 avr. 2023
	CLI	Membre à temps plein	9 févr. 2023	8 févr. 2025
Prowse, Terry	TAMP	Membre à temps plein	17 févr. 2022	16 févr. 2024

Puseljic, Drasko*	CLI	Membre à temps partiel	22 avr. 2021	21 avr. 2022
Quattrociochi, Fabio	CLI	Membre à temps plein	22 juil. 2021	21 juil. 2023
Racioppo, Josephine	TAS	Membre à temps plein	17 juin 2015	16 juin 2025
Rai, Susan	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Raison, Barry	COLC	Membre à temps partiel	22 oct. 2020	21 oct. 2025
Ramdayal, Raymond+	CESA	Membre à temps partiel	8 sept. 2015	7 sept. 2025
	TAMP	Membre à temps partiel	8 sept. 2015	7 sept. 2025
Ramlochan, Emile	CLI	Membre à temps partiel	8 juil. 2021	7 juil. 2023
Rehan, Gaurav	TAS	Membre à temps partiel	4 nov. 2021	3 nov. 2023
Reid, Andrea	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Reilly, Thérèse*	TAMP	Membre à temps plein	10 mai 2017	10 août 2023
Rhodes, Emma	CESA	Vice-présidente à temps partiel	2 mars 2023	1 ^{er} mars 2025
Rippey, Kathryn+	CRSEF	Membre à temps partiel	4 nov. 2021	3 nov. 2023
	CRPG	Membre à temps partiel	4 nov. 2021	3 nov. 2023
Robb, Emily	CLI	Membre à temps plein	9 déc. 2021	8 déc. 2023
Roberts, Jeremy	TAMP	Vice-président à temps plein	8 déc. 2022	7 déc. 2024
Robertson, Christina	TAS	Membre à temps plein	28 avr. 2022	27 avr. 2024
Romero, Victoria*	CLI	Membre à temps partiel	14 oct. 2021	13 oct. 2023
Rossignol, Troy	CLI	Vice-président à temps plein	22 déc. 2021	21 déc. 2023
Rowsell, Janet	TAMP	Membre à temps plein	25 févr. 2022	24 févr. 2024
Rozehnal, Jana	CLI	Membre à temps partiel	17 janv. 2020	16 janv. 2025
Sand, Caroline+	CRSEF	Membre à temps partiel	26 août 2021	24 mars 2026
	CRPG	Membre à temps partiel	26 août 2021	24 mars 2026
	TDPO	Membre à temps plein	25 mars 2021	24 mars 2026
Sangmuah, Egya	CLI	Vice-présidente à temps plein	13 août 2014	12 août 2024

Savage, Peter	TAMP	Membre professionnelle à temps partiel	22 mars 2017	21 mars 2027
Savoie, Guy William	CLI*	Vice-président à temps plein	21 nov. 2019	20 nov. 2022
	CLI	Vice-président à temps partiel	26 janv. 2023	25 janv. 2025
Scharbach, Stephen	TAMP	Membre à temps partiel	12 avr. 2017	29 mai 2027
Schenke, Steve+	TDPO	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
	TAS*	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
Setton, Dominique	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Shapiro, Jeffrey+*	TDPO	Vice-président à temps partiel	21 nov. 2019	28 nov. 2022
	TAMP	Vice-président à temps plein	29 nov. 2017	28 nov. 2022
Sharma, Rakesh*	TAMP	Membre à temps plein	16 janv. 2017	15 janv. 2023
Shaw, Maria	CLI	Membre à temps partiel	22 déc. 2021	21 déc. 2023
Shea, Patrick	CLI	Vice-président à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
Sheikh, Haniya	TDPO	Membre à temps plein	2 sept. 2021	1 ^{er} sept. 2023
Shemtov, Elan	CLI	Membre à temps partiel	23 févr. 2023	22 févr. 2025
Shustov, Vladislav+	CLI	Membre à temps partiel	8 juil. 2021	7 juil. 2023
	COLC	Membre à temps partiel	24 sept. 2020	23 sept. 2025
Silva, Mario	TDPO	Vice-président à temps plein	30 juil. 2020	29 juil. 2025
Simmons, Peter	CESA	Membre à temps partiel	24 mars 2022	23 mars 2024
	CSI	Membre à temps partiel	24 mars 2022	23 mars 2024
Simon, Leah	TDPO	Vice-présidente à temps partiel	16 sept. 2021	15 sept. 2023
Sohi, Oscar*	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Solomon, Anna	CLI	Vice-présidente à temps plein	31 janv. 2020	30 janv. 2025
Song, Helen+*	COLC	Membre à temps partiel	9 déc. 2021	8 déc. 2023

	TAS	Membre à temps plein	9 déc. 2021	8 déc. 2023
Soupcoff, Marni	COLC	Membre à temps plein	22 juil. 2021	21 juil. 2023
Speers, Ian	CLI*	Vice-président à temps partiel	17 juin 2021	16 juin 2023
	CLI	Président associé à temps plein	8 déc. 2022	7 déc. 2024
Spence, Evelyn	TAMP	Membre à temps partiel	5 oct. 2016	21 oct. 2023
Stanton, Bruce	TAMP	Membre à temps partiel	24 févr. 2022	23 févr. 2024
Stencell, Gordon	COLC	Membre à temps partiel	1 ^{er} avr. 2021	31 mars 2026
Stopciati, Paul+	CESA	Membre à temps partiel	4 mars 2022	3 mars 2024
	CSI	Membre à temps partiel	1 ^{er} oct. 2020	30 sept. 2025
Strachan, Clifford	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Stringer, Carly+	CRÉF	Membre à temps plein	9 déc. 2021	8 déc. 2023
	TDPO	Membre à temps partiel	24 nov. 2022	23 nov. 2024
Sukdeo, Visha*	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Sullivan, Dawn Elliott	CLI	Vice-président à temps plein	24 juin 2021	23 juin 2026
Sutherland, John David*	TDPO	Membre à temps partiel	14 oct. 2021	13 oct. 2023
Swartz, Larry	TDPO	Vice-président à temps partiel	25 nov. 2021	24 nov. 2023
Szajak, Piotr*	TAS	Membre à temps plein	20 nov. 2020	19 nov. 2022
Tamburro, Anthony+	TDPO	Membre à temps plein	12 déc. 2019	11 déc. 2024
	TDPO	Vice-président à temps plein	8 sept. 2022	7 sept. 2024
	COLC	Membre à temps partiel	22 oct. 2020	11 déc. 2024
Tan, Michelle	CLI	Vice-présidente à temps partiel	17 juin 2021	16 juin 2023
Tancioco, Camille	CLI*	Membre à temps partiel	23 juil. 2020	22 juil. 2023
	CLI	Membre à temps plein	9 févr. 2023	8 févr. 2025
Tascona, Joseph	TDPO	Membre à temps plein	8 oct. 2020	7 oct. 2025
Temkin, Kelly*	TAS	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024

Theoharis, Jeanie+	CESA	Vice-présidente à temps partiel	3 nov. 2022	5 janv. 2024
	CSI	Vice-présidente à temps partiel	3 nov. 2022	5 janv. 2024
	TDPO	Présidente associée à temps plein	6 janv. 2022	5 janv. 2024
	TAMP	Vice-présidente à temps partiel	15 juil. 2021	26 mai 2023
	CLI	Vice-présidente à temps partiel	9 janv. 2020	26 mai 2023
	CCOP	Vice-présidente à temps partiel	31 août 2017	26 mai 2023
Thind, Ninder	TDPO	Membre à temps plein	25 nov. 2021	24 nov. 2023
Thuraisingham, Quintus	TDPO	Membre à temps partiel	21 oct. 2021	20 oct. 2023
Tillmann, Gerard	TAMP	Membre à temps partiel	7 janv. 2021	6 janv. 2024
Todd, Brett+	TAMP	Vice-président à temps plein	17 févr. 2022	16 févr. 2024
	COLC	Membre à temps partiel	10 nov. 2021	9 nov. 2023
Todgham Cherniak, Cyndee+	TDPO	Membre à temps plein	25 mars 2021	24 mars 2023
	TDPO	Vice-présidente à temps plein	29 sept. 2022	28 sept. 2024
	CLI*	Membre à temps partiel	3 sept. 2020	24 mars 2023
Toso, Julia	CLI	Membre à temps partiel	9 févr. 2023	8 févr. 2025
Trojek, Heather**	TDPO	Vice-présidente à temps partiel	14 févr. 2020	7 févr. 2023
	TAMP	Vice-présidente à temps plein	8 févr. 2016	7 févr. 2023
Trottier, Bernard+	CRÉF	Membre à temps partiel	29 sept. 2021	28 sept. 2023
	TAMP	Membre à temps partiel	4 mars 2022	28 sept. 2023
Tzanis, John	CLI	Membre à temps partiel	15 avr. 2021	14 avr. 2023
Vaccaro, Ivana+	CRSEF	Membre à temps partiel	7 avr. 2022	1 ^{er} déc. 2023
	CRPG	Membre à temps partiel	7 avr. 2022	1 ^{er} déc. 2023
	TDPO	Membre à temps partiel	2 déc. 2021	1 ^{er} déc. 2023

	TEDO anglais	Membre à temps partiel	7 avr. 2022	1 ^{er} déc. 2023
Van Delft, Jonelle	TAS	Vice-présidente à temps plein	18 févr. 2015	17 févr. 2025
van Huisstede, Terri	CLI	Membre à temps plein	22 juil. 2021	21 juil. 2023
VanderBent, Dirk	CRÉF	Vice-président à temps plein	18 sept. 2016	21 oct. 2026
Vanderwoude-Rinke, Laura	TAS	Membre à temps partiel	10 févr. 2022	9 févr. 2024
Venhola, Elle	CLI	Membre à temps partiel	16 juil. 2020	15 juil. 2023
Victor, Marisa*	CSI	Vice-présidente à temps partiel	21 mars 2018	20 mars 2023
Vilner, Karina	TDPO	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
Voutsinas, Christopher	CRÉF	Vice-président à temps plein	26 août 2021	25 août 2023
Wade, Diane	CLI	Membre à temps plein	14 févr. 2020	13 févr. 2025
Waler, Christine	TAS	Membre à temps partiel	19 janv. 2023	18 janv. 2025
Walsh, Teresa	TAMP	Membre à temps partiel	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Wamback, Joseph	COLC	Membre à temps partiel	7 janv. 2021	6 janv. 2026
Warr, Richard*	TAMP	Membre à temps plein	17 févr. 2022	16 févr. 2024
Weagant, Dan	CRÉF	Membre à temps plein	28 nov. 2016	11 déc. 2026
Weinberg, Erica	TAMP	Membre professionnelle à temps partiel	8 févr. 2018	7 févr. 2028
Weir, Sean+	CESA	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	CRÉF	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	CRSEF	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	CRPG	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	CSI	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	TDPO	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	TAMP	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025

	CLI	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	CCOP	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	COLC	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	TEDO anglais	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	TEDO français	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	TAS	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
	TDO	Président exécutif à temps plein	2 juin 2020	1 ^{er} déc. 2025
Wells, Kathleen	CLI	Membre à temps plein	30 juil. 2020	29 juil. 2023
Westfall-Connor, Kimberley	TDPO	Membre à temps partiel	14 avr. 2022	13 avr. 2024
Whittick, Shelby+	CLI*	Membre à temps plein	25 mai 2016	31 déc. 2022
	CLI*	Membre à temps partiel	24 févr. 2022	31 déc. 2022
	TAS	Membre à temps plein	2 déc. 2021	1 ^{er} déc. 2023
Wickett, Dawn*	CLI	Membre à temps plein	25 juin 2020	24 juin 2022
Wilkins, John Douglas Broadfoot*	CLI	Membre à temps plein	20 août 2020	19 août 2023
Wilson, Claudine	CSI	Membre à temps partiel	20 oct. 2022	19 oct. 2024
Witt, Greg	CLI	Membre à temps partiel	22 déc. 2021	21 déc. 2023
Wren, Dana	CLI	Membre à temps plein	10 juin 2021	9 juin 2026
Yantz, Ann Marie	TDPO	Membre à temps partiel	14 oct. 2021	13 oct. 2023
Yarde, Kevin	TAMP	Membre à temps partiel	19 janv. 2023	18 janv. 2025
Zwicker Slavens, Stephanie+	CESA*	Vice-présidente à temps partiel	4 mars 2022	14 avr. 2023
	CESA	Présidente associée à temps plein	1 ^{er} déc. 2022	30 nov. 2024
	CSI*	Vice-présidente à temps partiel	4 mars 2022	14 avr. 2023
	CSI	Présidente associée à temps partiel	1 ^{er} déc. 2022	30 nov. 2024
	CCOP	Membre à temps partiel	25 nov. 2021	30 nov. 2024

	TEDO anglais	Vice-présidente à temps partiel	4 mars 2022	30 nov. 2024
	TAS*	Vice-présidente à temps plein	15 avr. 2021	14 avr. 2023
	TAS	Vice-présidente à temps partiel	15 avr. 2023	30 nov. 2024

* Membres qui avaient quitté TDO au 31 mars 2023 ou qui ont changé de poste à TDO durant l'exercice 2022-2023.

+ Membres en nomination conjointe à plusieurs tribunaux constituant de Tribunaux décisionnels Ontario.